



# LE DEVOIR

Conférence sur la biodiversité, à Paris

## Le compte à rebours est commencé

Jacques Chirac lance un appel pour enrayer «la sixième grande vague d'extinction des espèces»

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

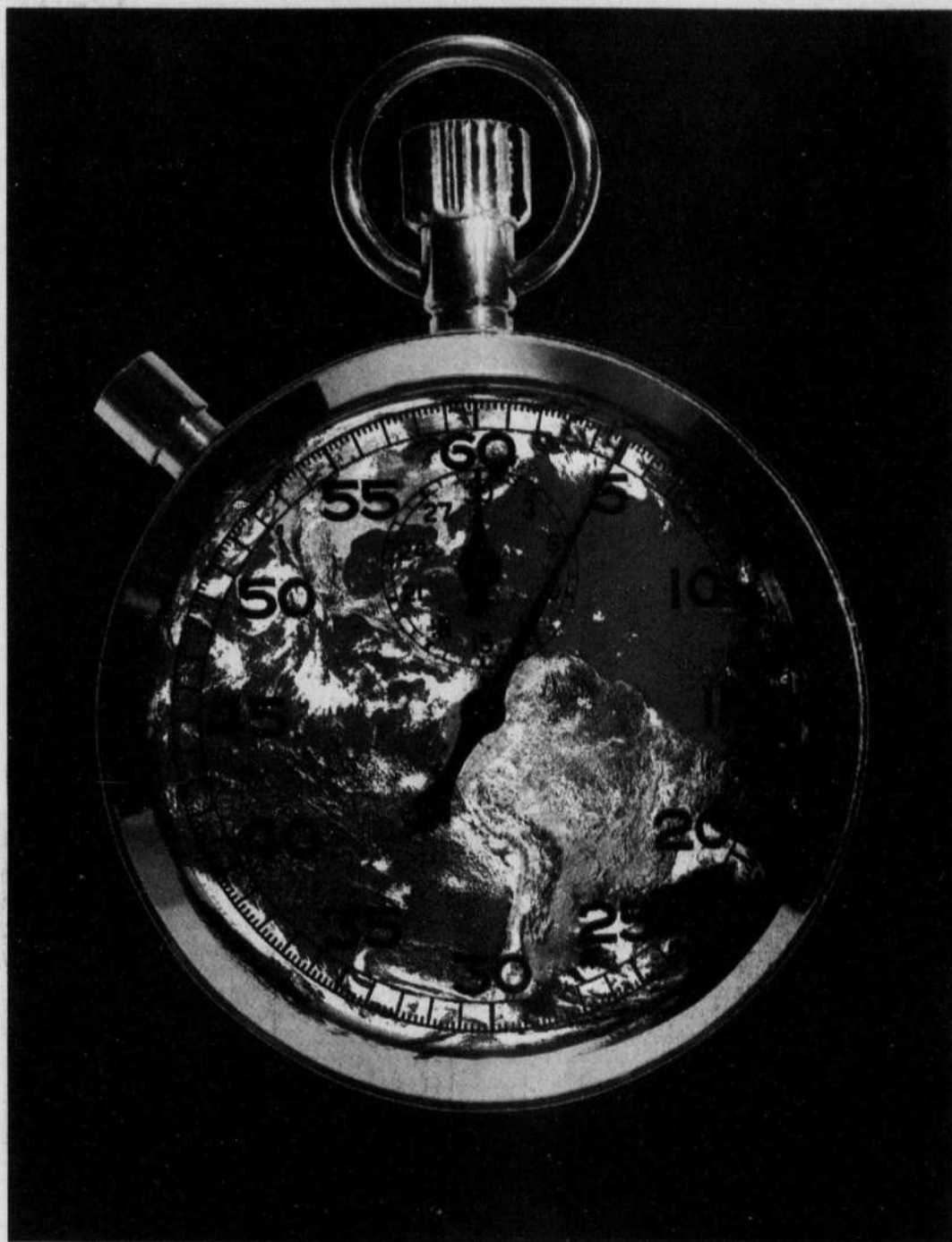
La Conférence biodiversité: science et gouvernance s'est ouverte hier à Paris avec l'objectif de tenter d'enrayer la «sixième grande vague d'extinction des espèces depuis l'apparition de la vie sur terre», selon le mot du président Chirac, qui propose de concert avec la communauté scientifique une réforme des nombreuses institutions internationales qui se partagent ces responsabilités et la création d'un noyau stratégique de coordination des travaux scientifiques sur la biodiversité à l'échelle planétaire.

Alors que les chercheurs affirment que le rythme accéléré des disparitions d'espèces réduit dangereusement notre capacité d'adaptation aux changements et que l'humanité a enclenché un dangereux compte à rebours aux dépens de la biosphère, les politiques dressent à Paris un bilan peu flatteur des consensus établis à Rio et à Johannesburg pour protéger la diversité biologique de la Terre. Il y a en effet consensus à Paris entre chercheurs et politiques sur un fait: la signature en 1992 de la Convention sur la protection de la diversité biologique n'a pas réduit le rythme de disparition des espèces vivantes sur la planète, un rythme qui dépasse de 100 à 1000 fois celui des derniers millénaires.

Pourtant, la convention de Rio — que les États-Unis de Bush père ont refusé de signer pour protéger les multinationales de la biotechnologie et de la pharmacologie — a été ratifiée par 175 pays et elle est en vigueur depuis décembre 1993. À Johannesburg en 2002, la communauté internationale a convenu plus modestement de stabiliser le rythme de disparition des espèces d'ici à 2010, mais tout le monde convient que l'objectif ne sera pas atteint à moins d'un coup de barre majeur.

C'est ce coup de barre que le président de la France, Jacques Chirac, a proposé hier en lançant l'idée de réformer la gouvernance internationale présentement éparpillée entre un trop grand nombre d'instances et de conventions avec chacune leur secrétariat. Son vœu rejoint celui de plusieurs sommités scientifiques qui ont lancé hier «l'appel de Paris», une proposition visant à créer un comité d'experts internationaux qui superviserait les travaux scientifiques, selon la formule utilisée pour faire avancer la science sur la question des changements climatiques.

Le président Chirac, qui a abondé dans le même sens, placerait cet organisme sous l'autorité directe de l'ONU, ce que certains gestionnaires de convention perçoivent comme une entorse à leur autonomie. Pour le président français, «les travaux du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat depuis 1988 ont permis de parvenir à un consensus scientifique sur la réalité et la portée du réchauffement climatique que beaucoup, au départ, se refusaient à



PHOTOMONTAGE LE DEVOIR

VOIR PAGE A 8: REBOURS

## L'école laïque attendra

L'enseignement de la religion sera autorisé pendant encore au moins trois ou cinq ans

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Québec s'apprête à renouveler les clauses dérogatoires aux Chartes des droits pour maintenir les cours d'enseignement religieux catholique et protestant à l'école, selon les informations recueillies par *Le Devoir*.

Adoptée pour la dernière fois en juin 2000, la clause qui permet de déroger à la Charte canadienne des droits prévoyant le droit à l'égalité et la liberté de religion arrive à échéance le 30 juin prochain. Pour maintenir les cours d'enseignement religieux uniquement pour les catholiques et les protestants, le gouvernement doit déposer un projet de loi avant le 15 mai prochain afin qu'il soit adopté au cours de la prochaine session parlementaire. Pour ce faire, le sujet doit donc être discuté d'ici à la mi-février au conseil des ministres, selon un document gouvernemental dont *Le Devoir* a fait mention l'automne dernier.

En décembre dernier, les fonctionnaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ont proposé au ministre de renouveler les clauses dérogatoires pour trois ans afin de préparer le programme d'un éventuel cours d'éducation à la religion. Ce nouveau cours, qui aborderait les différentes religions comme le recommandait en mai dernier le Comité sur les affaires religieuses du MEQ, remplacerait, au terme des trois ans, l'enseignement catholique ou protestant.

Or le plan de transition aurait été écarté au niveau politique, qui lui préférerait le renouvellement pur et

**La polémique sur le financement des écoles juives à 100 % a réveillé le débat**

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE

## Le gouvernement ferme les yeux sur la cécité

Trois cas de cécité sur quatre sont évitables s'ils sont dépistés à temps

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

À moins d'un coup de barre énergétique, le nombre d'aveugles et de personnes atteintes d'une déficience visuelle grave aura doublé dans 20 ans au Canada, principalement en raison du vieillissement de la population, prédit le D<sup>r</sup> Jacques Gresset. Plus impressionnant encore, cette hausse pourrait atteindre les 72 % chez les plus de 75 ans. Rien n'est toutefois perdu, tempère le directeur de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, qui assure que «75 % des cécités sont évitables si elles sont dépistées à temps».

Mais voilà, le temps presse. Le Canada a en effet adhéré au projet «Vision 2020: le droit à la vue» de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui compte éliminer la cécité évitable d'ici à 2020. Pour y parvenir, il devra non seulement se doter d'un plan d'action, mais déboursier les dollars nécessaires à sa réalisation. Pour le moment toutefois, le Canada s'est contenté d'apposer sa signature sans présenter quoi que ce soit de concret, ce qui inquiète vivement l'organisme international.

Désireux de faire avancer les choses, l'Institut national canadien pour les aveugles a cumulé une quantité étonnante de statistiques qui lui ont permis de

VOIR PAGE A 8: CÉCITÉ

L'ONU commémore la libération des camps nazis

## Appel à la vigilance contre l'antisémitisme et la haine

New York — Pour que le monde n'oublie jamais, l'Assemblée générale de l'ONU a tenu hier une session spéciale historique marquant la libération des camps nazis, d'où ressort un appel unanime à la vigilance contre toute résurgence de l'antisémitisme ou contre la haine raciale.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a appelé le monde à «manifester son respect» pour les victimes des camps de la mort nazis en «protégeant toutes les communautés semblablement menacées et vulnérables, maintenant et à l'avenir».

Si la communauté internationale avait tiré les leçons de l'Holocauste, peut-être aurait-elle empêché d'autres génocides, comme ceux du Cambodge, de Bosnie ou du Rwanda, a déclaré hier Elie Wiesel, rescapé

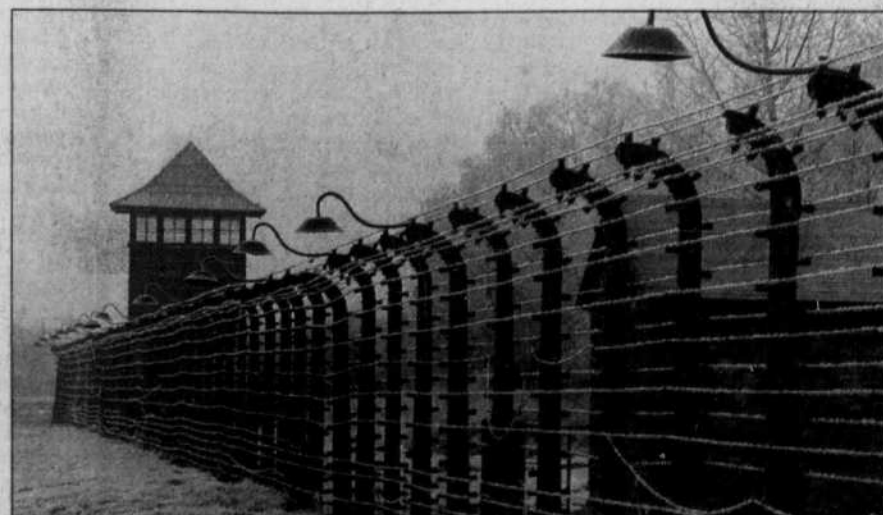
des camps de la mort, à la tribune des Nations unies.

«Nous savons que, pour les morts, il est trop tard. Pour eux, abandonnés de Dieu et trahis par l'humanité, la victoire est venue trop tard», a-t-il poursuivi à l'occasion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale organisée pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération d'Auschwitz, le plus important des camps nazis. «Mais il n'est pas trop tard pour les enfants d'aujourd'hui, les nôtres et les vôtres. C'est pour eux seuls que nous témoignons», a-t-il ajouté.

Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, a rappelé que des événements terribles se

VOIR PAGE A 8: VIGILANCE

■ Voir autres textes en page A 4



Une vue générale du camp d'Auschwitz-Birkenau

PAWEŁ KOPCZYŃSKI, ARCHIVES REUTERS

## Vidéotron se lance dans la téléphonie résidentielle

ÉRIC DESROSNIERS

Vidéotron se lance dans les services de téléphonie résidentielle. Première grande compagnie de câblodistribution au pays à s'attaquer à la chasse gardée des Bell, Telus et autres compagnies de téléphonie traditionnelles, l'entreprise québécoise pense pouvoir y gagner rapidement du terrain.

«Depuis pratiquement un siècle, les clients n'ont jamais eu de solution de rechange sérieuse dans la téléphonie résidentielle. Cela change aujourd'hui», a déclaré hier, en conférence de presse, le président et chef de la direction de Vidéotron, Robert Dépatie.

Offert dès à présent aux quelque 300 000 résidents de la Rive-Sud montréalaise, le service doit être graduellement étendu, d'ici à la fin de l'année, à l'ensemble des 2,4 millions de foyers québécois sur le territoire couvert par la compagnie. Il nécessitera des investissements de 80 millions en quatre ans et créera environ 300 emplois de gestionnaires, de techniciens et de préposés aux services à la clientèle.

Soumis à des tests techniques à partir du printemps, le nouveau système a été mis à l'essai, à partir du mois de septembre, et avec succès, auprès de 2500 ménages de la Rive-Sud.

Basé sur une technologie hybride utilisant la fibre optique et le protocole Internet (IP) sur le réseau jusqu'au moment d'être converti en un signal traditionnel et d'entrer dans les maisons par l'habituel câble coaxial, le nouveau service aura pour principal avantage de pouvoir combiner en un seul branchement, et une seule facture, les services de téléphone, de télévision et d'Internet.

«Nos études montrent clairement que les consommateurs souhaitent avoir accès à un guichet unique», expliquait hier la compagnie dans un communiqué.

À long terme, un tel système permettra l'offre de services nouveaux tels que la téléphonie vidéo et une messagerie téléphonique et courriel unifiée. Pour tout de suite, les consommateurs se voient proposer

VOIR PAGE A 8: TÉLÉPHONIE

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



7 78313 00065 8

# • LES ACTUALITÉS •

Suicides dans les rangs de la police

## La Fraternité veut éviter un effet boule de neige

BRIAN MYLES

La Fraternité des policiers de Montréal a exigé hier une rencontre d'urgence avec la direction du service sur la question du suicide tandis que deux psychologues ont procédé à une intervention de groupe auprès des collègues d'un enquêteur qui s'est enlevé la vie dimanche. Tout pour éviter un effet boule de neige.

Pour la deuxième fois en six semaines, un agent du Service de police de Montréal (SPVM) s'est suicidé, et pour la deuxième fois, c'est au centre d'enquête de la Place Versailles que s'est déroulé le drame. Le 12 décembre dernier, un officier de direction de l'escouade des crimes majeurs, Pierre Paré, se tua avec son arme de service. Problèmes matrimoniaux, a évoqué la presse sans plus de détails. Dimanche, c'est un enquêteur de la même escouade, dont le nom ne peut être révélé en raison d'une ordonnance de non-publication, qui a retourné son arme contre lui. Agé de 44 ans, il comptait 24 ans et demi d'expérience au sein du SPVM. Selon les maigres informations divulguées hier, M. Paré et l'autre policiers ne travaillaient pas au même étage du centre d'enquête de la Place Versailles, qui héberge environ 600 policiers.

La Fraternité des policiers est d'autant plus secouée par cet incident qu'elle n'avait enregistré qu'un seul suicide au cours des sept dernières années, notamment en raison de l'efficacité de son programme de prévention, «Ensemble pour la vie», mis en place en 1997. Confrontée à deux décès en si peu de temps, le syndicat des policiers veut s'assurer que ses membres les plus vulnérables seront protégés. «On demande une rencontre d'urgence dès cette semaine. On veut savoir si le fait qu'il y ait eu un suicide en décembre, et un autre dimanche, puisse pousser des gens en dépression à faire la même chose», a expliqué Yves Francœur, vice-président à la recherche et aux communications à la Fraternité, et responsable du programme d'aide aux policiers.

Cet effet boule de neige est bien réel en matière de suicide, et la Fraternité a toutes les raisons du monde d'être préoccupée. «Il peut y avoir des phénomènes de contagion indirecte. C'est certain que s'il y a un suicide dans un espace géographique restreint, ça peut donner un effet d'entraînement», explique Michel Tousignant, professeur au département de psychologie de l'UQAM et membre du Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie (CRISE).

### Policiers moins exposés

Cela étant dit, les policiers sont moins exposés au suicide que le reste de la population. L'une des rares études sur le sujet a été menée par Lucie Charbonneau qui, pour la période 1986-1992, a chiffré le taux de suicide des policiers provinciaux à 19,8 par 100 000 habitants, comparativement à 35,1 par 100 000 habitants pour tout le Québec. Le suicide frappe en particulier les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale d'alcoolisme ou de toxicomanie qui sont incapables d'obtenir de l'aide, explique Brian L. Mishara, directeur du CRISE. Les critères de sélection des futurs policiers contribuent à exclure une bonne partie des individus vulnérables, ce qui se traduit par une diminution de la prévalence du suicide parmi les effectifs.

Le SPVM s'est par ailleurs doté d'un excellent programme de prévention, selon une évaluation en voie d'être terminée par M. Mishara. Au début des années 90, la police de Montréal enregistrerait en moyenne 2,5 suicides par année. Le programme d'aide aux employés a permis de ramener le ratio à 1,5 suicide par an. L'initiative «Ensemble pour la vie», dès 1997, a pratiquement fait disparaître le suicide, avec trois cas en huit ans, y compris les deux plus récents.

Le Devoir



L'un des contestataires, Édouard Galarneau, au moment où il était arrêté par la police.

## Les cols bleus entendent «assiéger la Ville»

Des retraités se sont enchaînés à l'intérieur de la salle de l'hôtel de ville

Des retraités se sont enchaînés à l'intérieur de la salle de l'hôtel de ville, hier après-midi. «Gérald Tremblay n'a encore rien vu», a dit l'ancien président du syndicat Jean Lapierre, hier soir.

ANTOINE ROBITAILLE

Cinq cols bleus retraités se sont enchaînés à une table à l'intérieur de la salle du conseil de l'hôtel de ville vers 15h, hier, déclenchant une crise à quelques heures du début de la réunion mensuelle du conseil.

L'intervention s'inscrivait, de l'avis même de l'ancien président du syndicat des cols bleus Jean Lapierre, dans un «plan d'action» révélé par un tract du syndicat au style véhément dont *Le Devoir* a obtenu une copie. Le syndicat y promet «d'assiéger la Ville par tous les moyens», jusqu'à ce qu'il rétablisse «l'ÉQUITÉ [qu'il avait] obtenue le 9 juillet 2003», (date à laquelle la Ville et le syndicat étaient presque arrivés à une entente). Dans ce tract, le syndicat en appelle à une mobilisation monstre: «Notre offensive se fera sur tous les fronts, nous encerclerons littéralement nos adversaires. Nous talonnerons ces derniers, arrondissement par arrondissement.» Jean Lapierre a déclaré en début de soirée que Gérald Tremblay n'avait encore «rien vu» et que les cols bleus avaient «un plan d'action».

D'ailleurs, hier soir, plus d'une centaine de membres du syndicat des cols bleus se sont présentés à l'assemblée du conseil municipal, criant «ancienneté» et d'autres slogans dans le hall d'honneur. Dans le tract que nous avons obtenu, les cols bleus affirment d'ailleurs qu'ils reprendront leur habitude des «Jundis noirs mensuels»: «Nous serons dorénavant présents à chaque conseil municipal [...] afin d'intervenir sur les sujets qui nous préoccupent. Nous vous demandons de vous y rendre directement avant 19 heures pour nous appuyer et pour assister, comme citoyens, à la période de questions, dans le grand hall d'honneur. Notre camion se tiendra à la porte pour la diffusion de musique et de messages.»

### Retraités arrêtés

Hier après-midi, les cinq cols bleus enchaînés à l'intérieur de la salle ont refusé de se plier à l'avis d'éviction lu par le président de l'assemblée Marcel Parent. Des policiers experts en désincarcération sont alors venus couper l'assemblage de chaînes et «d'objets soudés» par lequel les cinq

hommes présents s'étaient attachés au mobilier. Vers 18h, les policiers les ont arrêtés et expulsés un après l'autre, menottes au poignet. Ils étaient âgés de 50 à 70 ans. L'un d'entre eux était en fauteuil roulant. Ils seront accusés de méfaits.

Selon un de leurs porte-parole, Marcel Brodeur, cette action avait pour but de «rappeler» au maire Gérald Tremblay qu'il avait promis, le 17 mai dernier, de régler certains problèmes des cols bleus retraités, soit la non-indexation de leur pension de vieillesse, ainsi que la hausse de la contribution visant à assumer les coûts de leur assurance-maladie. M. Brodeur et l'autre porte-parole présent, Réjean Morel, ont aussi expliqué que l'intervention était la première d'une série d'autres qui perturberont «l'année électorale de Gérald Tremblay». «La marmite va sauter!», ont-ils dit. Les deux cols bleus se sont dits en lutte contre la situation «terrible» créée par la sentence arbitrale d'octobre 2004.

Le syndicat a d'ailleurs attaqué cette dernière devant les tribunaux. Fin décembre, la Cour supérieure les a déboutés. Le syndicat a décidé de se pourvoir en appel. Les audiences se tiendront au début du mois de mars.

Le Devoir

## Pas d'effet FINA pour les Jeux gais

Les inscriptions et le financement vont bon train

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les inscriptions vont bien et le financement est respecté: à 18 mois de la tenue des jeux gais Outgames 2006 de Montréal, tout indique que ceux-ci connaîtront un sort plus enviable que les Championnats du monde de sports aquatiques 2005, dont la Ville a perdu l'organisation la semaine dernière. Néanmoins, les organisateurs ont lancé hier un appel à la communauté des affaires pour qu'elle s'active et augmente son implication.

De façon à rappeler que l'organisation des Jeux gais suit son cours malgré les problèmes éprouvés par Montréal 2005, les responsables des Outgames ont dévoilé hier un premier bilan de leurs préparatifs. «Un bilan fort positif, au-delà de nos espérances», estime le porte-parole Jean-Yves Duthel.

Quelque 3000 athlètes originaires de 80 pays ont à ce jour confirmé leur présence, soit 25 % de l'objectif final de 12 000 participants. Un ratio jugé «excellent» par le comité organisateur, puisque l'événement ne débutera qu'en juillet 2006, le jour même du 30<sup>e</sup> anniversaire de la fin des Olympiques de 1976.

La moitié du budget de la compétition établi à 16,9 millions proviendra des inscriptions des participants, qui doivent payer eux-mêmes les frais d'inscription, ainsi que du produit de la vente des billets et des produits dérivés. Un autre quart du budget est assuré par le financement public, tandis que la commandite représente le dernier morceau du financement. Montréal 2006 a récolté à ce jour 12 millions en commandes, dont 4,5 millions proviennent du privé, 3,8 millions du public et 3,6 millions des partenaires médias. Les infrastructures sont fournies par Montréal.

Le comité entend aller chercher au cours des prochains mois un autre million de commandes dans le secteur privé. C'est à cette étape que le comité Montréal 2005 a trébuché. Et — toutes proportions gardées —, ça ne s'annonce pas facile ici non plus: la directrice générale de Montréal 2006, Louise Roy, a noté «une certaine frilosité du milieu des affaires montréalais» à s'engager concrètement. Jean-Yves Duthel pense ainsi que le privé «devra activer la cadence».

Selon M. Duthel, la concurrence faite par la ville de Chicago, qui tiendra aussi des Jeux gais quelques semaines avant ceux de Montréal (c'est Chicago qui porte officiellement les couleurs des Gay Games), n'aura pas d'impact sur l'événement montréalais. «Nous avons six fois plus de participants déjà, nous sommes dans une autre échelle. Ça ne nous inquiète pas du tout.»

Environ 200 activités promotionnelles auront lieu dans l'année pour souligner la tenue des Outgames.

Le Devoir

### EN BREF

## Un site Internet contre la pornographie juvénile

Un site Internet national de lutte contre la pornographie juvénile qui permettra le signalement de cas d'exploitation sexuelle d'enfants a été lancé officiellement, hier. «Cyberaide.ca», qui a vu le jour au Manitoba en septembre 2002 sous le nom «Cybertip.ca» et y a été géré et testé par l'organisme Child Find Manitoba pendant un an et demi, est le résultat de plusieurs collaborations et de partenariats de multiples juridictions gouvernementales et du secteur privé. «Au cours de sa phase pilote, le programme était sensé [sic] de [resic] se concentrer surtout sur la province du Manitoba, peut-on lire dans le site de Cyberaide — dans un français qui devra apparemment être amélioré. Toutefois, la plupart des rapports provenaient d'autres provinces.» — PC

### Nouvel hôpital

## Québec fait du charme aux Shriners

Charest, Couillard et Tremblay rencontrent le comité de localisation

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

n'aurait aucun impact sur le CUSM.»

Québec a poursuivi hier son opération de charme auprès des dirigeants de l'hôpital Shriners. C'est donc une équipe de choc formée du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, du maire de Montréal, Gérald Tremblay, et du premier ministre du Québec, Jean Charest, qui a été dépêchée dans la métropole pour répondre aux questions des membres du comité chargé de trancher entre Montréal, London et Ottawa pour établir le nouvel hôpital spécialisé en orthopédie dont rêvent les Shriners.

Première préoccupation évoquée hier par le comité: le question épineuse des délais, une inquiétude qui a aussitôt été balayée par Québec. «On leur promet un site prêt quand ils seront prêts. Tout le volet décontamination est déjà en cours et le projet du CUSM de la cour Glen a reçu les approbations de la part du gouvernement», a fait valoir Cathy Rouleau, l'attachée de presse du ministre Couillard.

### L'impact du CHUM

Québec a également eu à promettre que l'indécision qui persiste quant au choix de l'emplacement du mégahôpital du CHUM n'aurait pas d'impact sur son pendant anglophone, le CUSM. «Il n'y aura pas de délais pour le projet de la cour Glen», a assuré Mme Rouleau. La question du CHUM est intervenue, mais on a répété que des délais éventuels pour le CHUM

L'hôpital Shriners pour enfants dispose de 40 lits dans l'édifice qui a pignon sur rue avenue Cedar, depuis 1925. Avec quelque 6000 Québécois à traiter et des centaines d'autres jeunes venus de partout en Amérique du Nord à suivre, l'hôpital est depuis longtemps à l'étroit.

Les Shriners financent 22 établissements pédiatriques spécialisés dans les soins orthopédiques, les traitements pour les grands brûlés et les blessures de la colonne vertébrale, aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

Le Devoir

Appelez et vous recevrez :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux fixe

1 000 \$ placés maintenant vous rapporteront 1 568 \$\* dans dix ans. Garanti.

Termes	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux annuels (%)	2,00	2,35	2,75	3,20	3,45	3,75	3,95	4,20	4,35	4,50

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec

\* Ce montant tient compte du boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER et des intérêts composés.

# POLITIQUE



Ex-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

## Judy Sgro menace de poursuivre ses détracteurs

MANON CORNELLIER

Ottawa — L'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Judy Sgro, a décidé de prendre l'offensive en menaçant de poursuivre pour diffamation quatre personnes qui, par leurs allégations embarrassantes, l'ont poussée à abandonner son poste de ministre, le 14 janvier dernier.

Harjit Singh, le propriétaire d'une pizzeria de Brampton qui fait l'objet d'un avis d'expulsion du Canada, a soutenu dans une déclaration sous serment, déposée devant la Cour fédérale le 13 janvier dernier, qu'on lui avait promis, en échange de nourriture et de bénévoles pour la campagne électorale de Mme Sgro, un permis ministériel qui lui permettrait d'éviter l'expulsion. Trois personnes proches de M. Singh — Harjinder Singh Brar, Aman Deep Singh Brar et Harkamal Preet Virk — ont par la suite publiquement appuyé les dires du restaurateur qui se bat depuis 17 ans pour rester au pays.

### Demande de rétractation

Dans un communiqué diffusé hier, Mme Sgro a fait savoir qu'elle avait demandé à ses avocats de sommer M. Singh et les autres personnes de se rétracter. «*À défaut du retrait total et complet d'ici les sept prochains jours des propos qu'ils ont tenus, une poursuite sera entamée contre eux pour diffamation causée directement par les déclarations malencontreuses, absolument fausses et insultantes envers moi et d'autres personnes*», écrit-elle.

M. Singh a aussi allégué que Mme Sgro avait renié sa parole quand l'affaire avait commencé à s'ébruiter et, pour des raisons politiques, avait averti la police qui le recherchait. Actuellement détenu, il a demandé le report de son expulsion afin de laisser le temps à la Cour fédérale d'examiner ses allégations. Harjit Singh s'était vu accorder, en 1996, le droit de rester au Canada pour des raisons humanitaires, mais il n'a jamais pu obtenir le statut de résident per-



CHRIS WATHE/REUTERS

Judy Sgro, lors d'une intervention aux Communes

manent à cause d'un crime pour lequel il a été reconnu coupable en Inde l'année précédente et dont la police canadienne a eu vent. Il a par la suite fait l'objet

de plusieurs enquêtes policières dans des dossiers de fraudes et de faux papiers.

Mme Sgro écrit qu'elle a quitté le cabinet, à la mi-janvier, pour se consacrer entièrement à la défense de sa réputation, pour blanchir son nom «*contre ces grossiers mensonges*». La députée libérale a été longtemps conseillère municipale de la région de Toronto avant de faire le saut en politique fédérale dans le cadre d'une élection partielle en novembre 1999. Elle a intégré le cabinet en décembre 2003 à l'invitation de Paul Martin.

Mme Sgro ajoute qu'elle ne peut laisser sans réponse des accusations qu'elle dit non fondées, surtout après toutes ces années de service public passées à gagner le respect et la confiance de ses électeurs. Populaire, elle a remporté sa circonscription avec plus de 60 % des voix lors de la dernière élection.

### Plusieurs incidents

L'ex-ministre était toutefois dans l'embarras avant même l'affaire Singh. Plusieurs incidents reliés à sa campagne ont été rapportés dans les journaux torontois, mais le plus notoire reste l'attribution d'un permis ministériel à une danseuse nue d'origine roumaine qui avait travaillé comme bénévole à sa campagne électorale. L'ex-ministre a nié tout favoritisme, et le cas a été confié au commissaire indépendant à l'éthique Bernard Shapiro qui doit déterminer si Mme Sgro s'est mise en situation de conflit d'intérêts.

L'affaire a empiré quand on a appris que son chef de cabinet, Ihor Wons, avait rencontré le propriétaire d'un club, Terry Koumoudouros, pour discuter de la venue possible de 18 danseuses de la République dominicaine. Ces dernières n'ont jamais eu les permis souhaités, mais M. Wons a offert sa démission, refusée sur les conseils du bureau du premier ministre.

NI Mme Sgro ni le bureau d'avocats torontois Fogler Rubinoff qui la représente n'étaient disponibles hier pour faire des commentaires.

Le Devoir



Michel David

## L'homme inexact

Jusqu'à présent, Jacques Parizeau était le seul ancien premier ministre à estimer que son devoir de réserve consistait précisément à exprimer publiquement ses réserves sur la conduite de son successeur.

Chacun a son style. M. Parizeau pouvait remplir une pleine page de journal de ses critiques à l'endroit de Lucien Bouchard. Vendredi dernier, une courte lettre publiée dans *La Presse* a suffi à Daniel Johnson pour clouer Jean Charest au pilori.

En moins de vingt lignes, M. Johnson a non seulement condamné sa décision de subventionner à 100 % les écoles privées juives, mais aussi ses «*énoncés inexacts*» concernant la position du gouvernement qu'il a lui-même dirigé.

Dans sa conférence de presse du 18 janvier dernier, M. Charest avait évoqué le prétendu engagement que le gouvernement Johnson avait pris envers la communauté juive durant la campagne électorale de 1994.

Le ministre de l'Éducation à l'époque, Jacques Chagnon, avait bien adressé une lettre à l'Association des écoles juives, l'informant qu'il entendait accorder le statut d'écoles associées aux écoles privées juives. Sauf qu'il avait omis d'en aviser le premier ministre.

M. Johnson dit avoir pris connaissance des intentions de son ministre à la lecture des journaux et il n'approuvait pas cette mesure, qu'il trouve tout aussi inappropriée dix ans plus tard. Il est vrai que l'article 215 de la Loi sur l'Instruction publique accordée au ministre le pouvoir de prendre une telle décision, mais M. Chagnon n'aurait jamais pu tenir cet engagement sans l'accord de son patron. D'ailleurs, après un pareil affront, aurait-il été encore ministre au lendemain d'une victoire libérale?

Qui plus est, c'est uniquement à la demande d'une commission scolaire que le ministre peut accorder le statut d'école associée. Or, en 1994, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) était loin d'être convaincue. «*Nous nous interrogeons sur la pertinence de cette demande. Nous avons des questions quand à l'intégration de ces élèves*», avait déclaré le directeur général de la CECM, Yves Archambault.

Le premier ministre a cette détestable habitude des explications approximatives, quand on lui pose des questions, mais il arrive parfois qu'elles soient tellement éloignées de la réalité qu'un esprit le moins sceptique peut facilement les confondre avec un mensonge.

Daniel Johnson est pourtant loin d'être un adversaire politique. En 1998, il s'était effacé avec une rare élégance. Il est vrai que M. Charest ne convoitait pas son poste, mais un départ dans des circonstances aussi pénibles crée généralement une certaine amertume. Non seulement M. Johnson s'est bien gardé de nuire à son successeur, mais il a tout fait pour lui être utile. Il faut vraiment que M. Charest ait dépassé les bornes pour s'attirer pareille remontrance.

Il est vrai que M. Johnson pourrait avoir de bonnes raisons de lui en vouloir ces temps-ci. L'ancien premier ministre est un homme fier, et le rôle qu'on lui a fait jouer dans la saga du CHUM n'est pas particulièrement flatteur.

Sans qu'on comprenne trop pourquoi, il a décidé de se dissocier d'une décision qui faisait consensus, M. Charest a utilisé le prestige de M. Johnson et celui de Brian Mulroney pour justifier l'abandon de l'emplacement du 6000 Saint-Denis au profit de celui de l'hôpital Saint-Luc.

Dans un avis complémentaire, M. Johnson a également trouvé une série d'arguments permettant d'écarter l'emplacement de la cour de triage du CP à Outremont, même si les milieux qu'il fréquente font ouvertement campagne pour le projet piloté par le recteur de l'Université de Montréal. S'il l'avait voulu, il aurait très bien pu découvrir lui-même les extraordinaires mérites de cette «*synergie*» qui est maintenant sur toutes les lèvres.

Simplement parce qu'il était lui-même trop faible pour résister à ce lobby, M. Charest a nommé un nouveau duo d'experts, expliquant que le projet avait changé de nature. C'est pourtant le même projet dont M. Johnson avait recommandé le rejet. De là dire qu'il a mal fait son travail, il n'y a qu'un pas.

De quoi aura-t-il l'air si Guy Saint-Pierre et Armand Couture en arrivent maintenant à la conclusion que le projet d'Outremont est le plus avantageux? M. Johnson est bien placé pour comprendre les impératifs de la politique, mais il y a tout de même des limites à jouer les dindons de la farce!

Au moment où il travaille à son remaniement ministériel, le premier ministre devrait tirer leçon de la mise au point faite par son prédécesseur, notamment en ce qui concerne le comportement de Jacques Chagnon dans cette affaire.

Après l'avoir vu agir, si on peut dire, dans le dossier de Kanesatake, personne n'imagine que M. Chagnon puisse demeurer à la Sécurité publique. La question est maintenant de savoir s'il y a encore une place pour lui au cabinet. Même dans les ministères les moins exigeants, un minimum de jugement est nécessaire. Dans le cas de Pierre Reid, personne ne savait à quoi s'attendre, quand il a été nommé à l'Éducation, mais M. Chagnon avait déjà donné sa mesure il y a dix ans.

Il n'y avait certainement pas plus d'appui populaire au financement à 100 % des écoles privées juives en 1994 qu'il n'y en a aujourd'hui. Que M. Chagnon se soit avancé à ce point sans consulter le premier ministre, ni qui ce soit dans son entourage, dépasse l'entendement. M. Reid a au moins l'excuse d'avoir obéi aux ordres.

mdavid@ledevoir.com

## Énergie électrique

# Le PQ craint pour le monopole d'Hydro-Québec

Certaines entreprises pourraient être tentées de vendre leur électricité à l'étranger

ROBERT DUTRISAC

Québec — La hausse du prix de l'électricité en Amérique du Nord pourrait inciter certaines entreprises québécoises comme Alcan qui produisent leur propre électricité à la vendre au prix fort aux États-Unis et à délaisser leurs activités manufacturières.

«*Le commerce de l'électricité au Québec doit demeurer l'exclusivité d'Hydro-Québec*», a fait valoir la députée de Rosemont et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, dans une allocution prononcée samedi lors d'un colloque sur l'avenir énergétique du Québec organisé par le Comité national sur l'environnement et le développement durable du Parti québécois.

Pour répondre à leurs besoins en énergie, certaines entreprises — alumineries, producteurs de pâtes et papiers — exploitent des barrages sur des rivières en vertu de baux hydrauliques issus de privilèges historiques. En raison de la hausse des prix de l'électricité, elle pourraient être tentées de mettre un terme à certaines de leurs activités manufacturières afin de vendre des kilowatts aux États-Unis, a prévenu Mme Dionne-Marsolais. «*La vigilance est de rigueur face à différentes pressions mercantiles qui ne manquent pas de s'exercer*», a dit la députée, dans un marché de l'énergie «*hautement lucratif et intégré*» en Amérique du Nord.

### Le gel n'est plus souhaitable

À la veille de l'ouverture de la commission parlementaire sur le secteur énergétique au Québec, Mme Dionne-Marsolais a réitéré le nouvel engagement du PQ d'abroger la loi 116. Avec cette loi adoptée en juin 2000, le gouvernement Bouchard scindait Hydro-Québec en trois entités distinctes — Production, Transport et Distribution — et soustrayait l'activité la plus rentable — Hydro-Québec Production — à l'examen de la Régie de l'énergie. Ce faisant, on privait l'organisme réglementaire «*d'une donnée essentielle pour des décisions éclairées sur les tarifs d'électricité au Québec*», reconnaît maintenant l'élue péquiste.

Dans cette foulée, le PQ est désormais d'avis que le gel des tarifs d'électricité n'est plus souhaitable, d'autant plus que «*l'ère de l'énergie à bon marché est définitivement terminée*», a-t-elle dit. Ces hausses doivent cependant refléter les coûts de production tout en comprenant un rendement raisonnable pour le monopole d'État réglementé par la Régie de l'énergie.

En matière de recherche-développement, Mme Dionne-Marsolais porte un jugement sévère sur Hydro-Québec qui a laissé périliter l'Institut de recherche en électricité du Québec. Cet institut doit sortir du giron d'Hydro-Québec et redevenir un leader mondial en recherche-développement dans son domaine.

### Autoproduction

L'efficacité énergétique doit devenir prioritaire. L'Agence de l'efficacité énergétique doit obtenir des fonds pour devenir un centre de référence et orienter des grands projets de recherche. Enfin, le PQ préconise l'autoproduction d'électricité — petite éolienne, géothermie, solaire — par les entreprises et les particuliers qui pourraient revendre leurs surplus à Hydro-Québec.

Après les remarques préliminaires du gouvernement et de l'opposition officielle, la commission parlementaire accueillera aujourd'hui comme premier intervenant Hydro-Québec. Quelque 150 groupes ou individus ont demandé à participer à cette commission qui se poursuivra pendant plusieurs semaines.

Le Devoir

## Commission Gomery

# L'ingérence des libéraux aurait commencé dès 1993

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — À peine avaient-ils pris le pouvoir, en novembre 1993, que les libéraux de Jean Chrétien tentaient d'influencer les dirigeants de la Société canadienne des postes (SCP) pour faire embaucher leurs amis.

L'ex-président-directeur général de la société de la Couronne, Georges Clermont, dit pouvoir en témoigner, lui qui affirme avoir reçu des appels du bureau du ministre des Travaux publics de l'époque, David Dingwall, à la première semaine de l'entrée en poste des ministres libéraux. Et le message était on ne peut plus clair, a fait observer M. Clermont, à la Commission d'enquête sur les commandites, hier.

«*Son adjoint [Warren] Kinsella m'a téléphoné pour me dire qu'il fallait changer d'agences de publicité, il fallait donner [les contrats] à BCP, qu'il fallait leur fournir une liste de firmes d'avocats [...] pour être sûr que ce soit les bons*», a déclaré M. Clermont, dont les réponses ont dévoilé beaucoup plus que des dérapages entourant les commandites. C'est, en fait, tout un pan des penchants des libéraux de Jean Chrétien à favoriser leurs amis, dans tous les domaines, qui a été étalé publiquement.

Devant cette première demande du ministre, M. Clermont s'opposera en partie, mais finira par plier pour l'agence de publicité BCP. Ce genre de scénario se répétera régulièrement tout au long des années suivantes.

### Nouvelle façon de faire

Il s'agissait de tout un revirement dans les façons de faire, selon l'ex-p.-d. g., qui disait alors être habitué à la distance qui prédominait sous le gouvernement conservateur.

«*Nous avons été habitués [...] à un régime de non-ingérence*», a déclaré le témoin. «*Jamais on ne nous demandait quoi que ce soit. Pour nous, c'était un grand changement*».

Les demandes spéciales provenaient, entre autres, de l'ex-ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, lors de rencontres régulières pour discuter des résultats financiers de la société de la Couronne.

Les résultats financiers faisaient partie des sujets abordés, a noté M. Clermont, mais rapidement «*a pris plutôt des allures de: 'qu'est ce qu'on faisait pour promouvoir telle idée ou telle politique; pour promouvoir le gouvernement fédéral, ou le Parti libéral, ou je ne sais pas quoi'*».

Les préoccupations de M. Gagliano étaient surtout axées sur le Québec, a ajouté l'ancien dirigeant de Postes Canada, ce qui s'inscrivait dans la volonté du gouvernement fédéral d'augmenter sa visibilité à la suite des résultats serrés du référendum de 1995 sur l'avenir du Québec. Mais, à en croire son témoignage, ce sont surtout des ingérences d'André Ouellet, qui était alors président du conseil d'administration de la société, qu'il garde les plus mauvais souvenirs.

Au terme de leurs témoignages respectifs, il est apparemment que les deux hommes n'entretenaient pas beaucoup de sympathie l'un envers l'autre. Régulant ses comptes, M. Clermont a expliqué que ses sentiments découlaient non seulement de l'ingérence, mais également des deux tentatives de M. Ouellet pour saper son autorité afin de se l'arroger.

Pour imposer ses choix, M. Ouellet n'hésitait pas à utiliser «*sa formule habituelle*» et invoquer les volontés du premier ministre de l'époque, Jean Chrétien.

Presse canadienne



# SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN  
PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,  
NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE  
RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

## Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE  
(514) 866-3876

# LES ACTUALITÉS

Trois morts, deux disparus

## Les Alpes ont été meurtrières pour des Canadiens

### Les victimes se seraient aventurées hors pistes

Les Alpes ont été meurtrières pour des Canadiens en fin de semaine.

Trois Canadiens ont perdu la vie sur les pentes de ski des Alpes en fin de semaine et deux autres sont toujours portés disparus.

Hier, Ottawa a confirmé que trois skieurs canadiens ont été tués samedi dans une avalanche à St. Anton, en Autriche, alors que la police suisse déplorait de son côté la disparition de deux autres Canadiens, des surfeurs des neiges, sur les pistes de Crans-Montana.

Une quatrième personne qui accompagnait les trois Canadiens décédés en Autriche a été sérieusement blessée dans l'avalanche qui les a emportés.

Il s'agissait de deux couples mariés en vacances de ski dans le Tyrol autrichien.

Les trois décès ont été confirmés par une porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Ottawa, Marie-Christine Lilkoff, qui n'a pas dévoilé ni leurs noms ni leurs lieux de résidence.

## De Calgary

Le *Calgary Sun* écrivait, toutefois, hier, que deux des trois victimes étaient originaires de Calgary et qu'une quatrième personne était maintenue en vie artificiellement.

L'avalanche de St. Anton a également coûté la vie à un surfeur américain de 31 ans dont le corps n'avait toujours pas été retrouvé hier.

En Suisse, sur l'arête de Cryd'Er-Chetseron, à Crans-Montana, deux surfeurs canadiens, un homme de 27 ans et son épouse de 26 ans, ont disparu dimanche, selon la police cantonale du Valais.

Les deux Canadiens faisaient

partie d'un groupe de quatre surfeurs qui, malgré les avertissements, se sont engagés dimanche matin sur les pentes, selon l'agence Associated Press.

La colonne de secours n'a pas pu intervenir dans la journée à cause du danger persistant d'avalanche, les hélicoptères étant cloués au sol à cause du brouillard. Ce n'est que dans la nuit, hier vers 1h du matin, que la météo a permis à la Maison du sauvetage d'effectuer, sans succès, un vol de recherche sur le cône d'avalanche, long de plus d'un kilomètre.

## Conditions difficiles

Les recherches n'ont pas pu reprendre hier matin à cause de conditions extrêmement difficiles. Il était impossible de se rendre sur les lieux à pied ou à ski et les deux surfeurs ne sont pas équipés d'appareils détecteurs de victimes d'avalanche.

La police cantonale a lancé un appel à la prudence: «la pratique du hors-piste dans ces conditions est dangereuse, s'y aventurer sans l'expérience requise est périlleux». Elle conseille «vivement» les amateurs de s'entourer de guides de haute montagne.

## Autre avalanche

Samedi, une autre avalanche dans les Alpes autrichiennes a emporté cinq surfeurs des neiges allemands, en tuant un et en blessant sérieusement deux.

Les autorités autrichiennes, à l'instar des autorités suisses, ont également affirmé que les victimes des avalanches s'étaient aventurées en dehors des pistes.

Associated Press  
et Presse canadienne

AUSCHWITZ LIBÉRÉ IL Y A 60 ANS

Session extraordinaire de l'ONU

## Pettigrew: ne jamais oublier

### «Rien ne saurait excuser l'indifférence face aux crimes haineux»

Nations unies — Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, a représenté le Canada hier aux Nations unies à l'occasion d'une session extraordinaire soulignant le 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

Dans les notes préparées pour son allocution devant l'Assemblée générale de l'ONU, le ministre souligne que la communauté internationale ne doit «jamais oublier cette période sombre de l'histoire [...] parce qu'elle ne doit jamais se répéter».

«La sécurité collective implique nécessairement la responsabilité collective. Mais rien ne saurait excuser l'indifférence face aux crimes haineux. C'est pourquoi nous avons milité en faveur de la création d'une cour pénale internationale et de l'adoption d'instruments juridiques comme les conventions contre les génocides.»

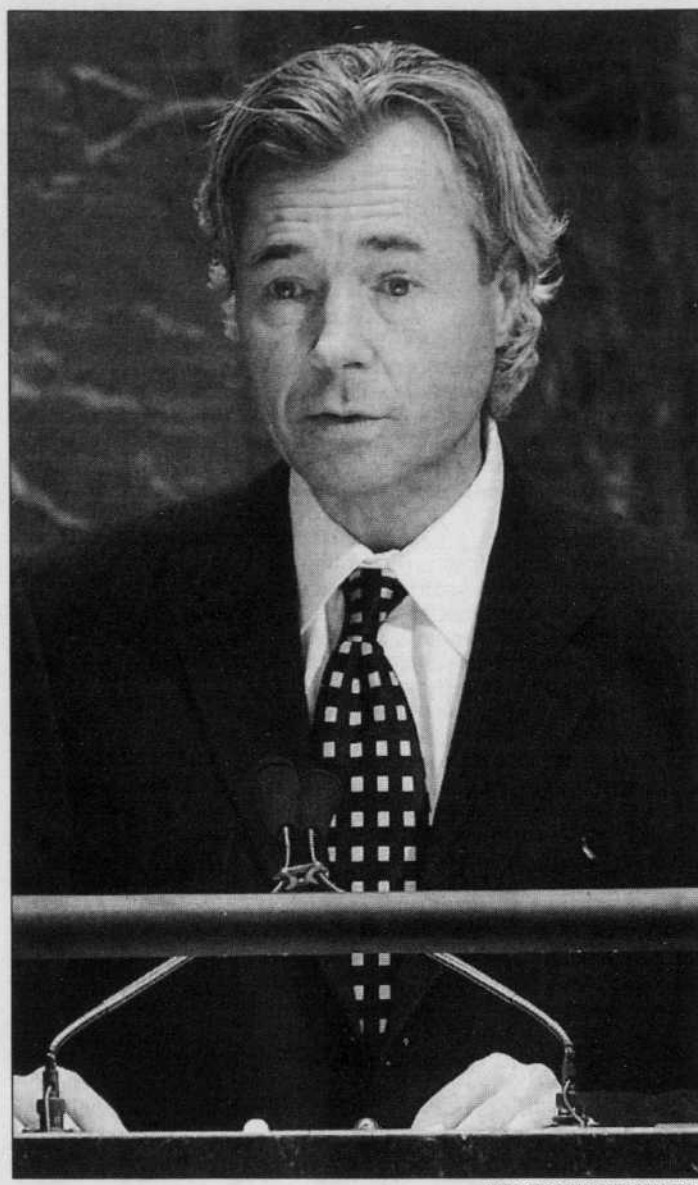
«C'est aussi pourquoi, en septembre dernier, le premier ministre du Canada a proposé, ici même à l'Assemblée générale, la notion de responsabilité de protéger.»

«Les États doivent protéger leurs populations; le rejet de l'indifférence est à la base même de ce principe. C'est d'ailleurs l'un des principes fondateurs de cette organisation.»

Jeudi, à l'occasion de la cérémonie officielle du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp de concentration Auschwitz-Birkenau, le Canada sera représenté par la gouverneure générale Adrienne Clarkson.

La cérémonie aura lieu au Musée d'État d'Auschwitz-Birkenau à Oswiecim, en Pologne.

Le camp avait été libéré par des soldats soviétiques le 27 janvier 1945.



JEFF ZELEVANSKY REUTERS

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, au pupitre de l'ONU.

## Un symposium pour marquer l'événement

PIERRE SAINT-ARNAUD

Un symposium éducatif et un service commémoratif marqueront, à Montréal, jeudi, le 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz.

Des survivants de l'Holocauste seront présents pour rappeler aux participants les horreurs imposées au peuple juif par le régime nazi.

«Je pense que tout s'efface tranquillement ce qui nous donne l'impulsion et l'impératif d'augmenter nos efforts», a dit hier Ann Ungar, présidente du Centre commémoratif de l'Holocauste, à Montréal.

«Dans cinq ou 10 ans, quand les survivants ne seront plus parmi nous, les leçons de base ainsi que les expériences comme notre musée ici vont servir un petit peu à connecter ce qui nous manque», a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal sera accessible gratuitement durant cette journée.

Le camp d'Auschwitz en Pologne, premier camp de concentration à être libéré par les alliés lorsque l'armée russe y arriva le 27 janvier 1945, fut le théâtre de la mise à mort systématique de plus d'un million de juifs.

Les organisateurs de la journée ont profité du dévoilement des activités, hier, pour présenter un sondage sur la connaissance de l'Holocauste réalisé par l'Association d'études canadiennes.

On y apprend que 71 % des Canadiens reconnaissent que c'est le peuple juif qui a le plus souffert du régime nazi et que 40 % des Canadiens savent que six millions de Juifs sont morts sous les auspices de ce régime. «Je suis un peu déçu des résultats», a dit Jack Jedwab, directeur général de l'Association d'études canadiennes et ex-président du Congrès juif canadien pour le Québec.

Presse canadienne

Une étude le confirme

## Baisse sans précédent du niveau de deux Grands Lacs

### Le niveau d'eau des lacs Huron et Michigan a baissé de 80 centimètres depuis les années 1800

DENNIS BUECKERT

Ottawa — Une étude récente confirme que le niveau d'eau de deux Grands Lacs — Huron et Michigan — a baissé de 80 centimètres depuis les années 1800, et qu'il continuera de baisser si rien n'est fait, ce qui aura des conséquences écologiques et financières coûteuses.

Le niveau des lacs situés au «milieu» des Grands Lacs a décliné à cause du dragage, du prélèvement de gravier et d'altérations

des rives au cours des 140 dernières années, selon le rapport commandé par l'Association de la baie Georgienne, un groupe de citoyens.

Des militants réclament l'imposition d'un moratoire sur toute activité future de dragage, des travaux de recherche visant à déterminer les mesures correctrices appropriées, et le rejet ferme de toute proposition visant à approfondir le chenal du Saint-Laurent pour y permettre le passage de plus gros navires.

S'il n'y a pas de mesures de compensation, cette baisse représentera un déclin irréversible du niveau moyen des eaux à long terme, mentionne l'étude, ce qui comporte un potentiel d'implications socio-économiques et environnementales à grande échelle.

## Effets dévastateurs

Selon Mary Mutter, de l'association, qui a recueilli 200 000 \$ pour financer l'étude, les milieux humides de la région s'assèchent, ce

qui a des effets dévastateurs pour la faune.

Un facteur du déclin persistant des niveaux d'eau est l'érosion de la rivière St. Clair, au bas du lac Huron, selon le rapport.

Les résidents des régions avoisinant les Grands Lacs ont pu observer les résultats déplaisants de faibles niveaux d'eau au cours de la dernière décennie, déclare Tim Eder, de la National Wildlife Association aux États-Unis. «Les bateaux doivent alléger leurs cargaisons. Des plaisanciers ont constaté

que les quais étaient à découvert. Et d'innombrables propriétaires de bateaux se sont échoués.»

La Commission mixte internationale, qui a pour but d'aider à prévenir et à résoudre les conflits relatifs à l'utilisation et à la qualité des eaux limitrophes et de conseiller le Canada et les États-Unis sur les questions connexes, étudie le rapport, a indiqué un porte-parole de l'organisme.

Presse canadienne

Ce soir 19 h

## TOUT LE MONDE EN PARLE



## Avec lui, tout peut arriver!

Thierry Ardisson aura-t-il le dernier mot avec Juliette, Luc Ferry, Guillaume Depardieu et Claudia Cardinale?

# TV5

## À VOUS LE MONDE

WWW.TV5.CA



Santé Canada / Health Canada

### Appel de propositions

Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue

Date limite : 28 février 2005

Santé Canada a créé le **Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA)**, dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, dans le but de soutenir une vaste gamme de projets de **promotion et prévention** et de **réduction des méfaits** liés à la consommation problématique des substances au Canada.

Pour connaître les lignes directrices, les priorités et les modalités de demande de financement s'appliquant à votre région, ou au bureau national, veuillez consulter le site Web de Santé Canada à l'adresse <http://www.hc-sc.gc.ca/ficsa>.

Pour recevoir cette information par la poste, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante :

Division des initiatives communautaires  
Programme de la stratégie antidrogue et des substances contrôlées  
Santé Canada  
123, rue Slater, 2<sup>ième</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Centre d'hébergement de Montréal

## Plus de 150 personnes âgées sont évacuées à la suite d'une explosion

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Une explosion suivie d'un incendie a forcé hier l'évacuation de 157 résidents d'un centre d'hébergement pour personnes âgées, rue Jeanne-Mance, à Montréal. Longue, l'opération de «déménagement» de résidents souvent en manque d'autonomie motrice aura duré toute la journée.

C'est une panne de courant sectorielle qui a amené tôt hier matin deux techniciens d'Hydro-Québec à effectuer des travaux dans la salle électrique de la résidence du Manoir de l'Âge d'or. Mais pour une raison encore inconnue, un transformateur a explosé et a causé un incendie qui a toutefois été rapidement circonscrit. L'explosion a blessé les deux employés d'Hydro, dont un grièvement. Projeté sur plusieurs mètres, il souffre de fractures et de brûlures.

De la fumée s'est donc propagée dans certaines sections du centre d'hébergement, sans pour autant incommoder les résidents. Six d'entre eux ont été transportés à l'hôpital par mesure préventive.

Par contre, l'incident a empêché le rétablissement de l'électricité dans ce secteur. Sans chauffage, la direction du Manoir de l'Âge d'or n'a eu d'autre choix que

d'évacuer l'ensemble des résidents vers d'autres établissements similaires. Une opération qui a été longue, puisque plusieurs personnes se déplacent à l'aide d'une marchette ou en fauteuil roulant.

## Navette

Toute la journée, des ambulances et des autobus de transport adapté ont donc fait la navette entre le centre et l'hôpital Louis-H. Lafontaine (où 95 patients ont été transférés dans trois ailes ouvertes pour l'occasion) ainsi que les CHSLD Jacques-Viger, Maimonides, Bourget et Des Seigneurs. Quelques patients sont aussi retournés dans leur famille.

Selon la direction du Manoir de l'Âge d'or, tout s'est bien déroulé: le plan d'urgence a été suivi à la lettre, des places ont été rapidement trouvées dans d'autres établissements, et le personnel qui traite habituellement ces personnes âgées a pu suivre les résidents, «de façon à ne pas trop les dépayser». On prévoit un retour au bercail d'ici deux ou trois jours, le temps que l'édifice, qui devait être alimenté dès hier soir par une génératrice, retrouve une chaleur confortable et que les équipements endommagés soient réparés.

Le Devoir

# LE MONDE

## Irak : la tension monte à six jours du scrutin



Le calme régnant à Gaza, des réfugiés en ont profité hier pour prendre le thé.

## La trêve tient à Gaza

### Israël reprend la construction de son mur en Cisjordanie

Gaza — La trêve de facto obtenue des groupes radicaux de Gaza par le président palestinien Mahmoud Abbas tenait toujours hier, bien qu'Israël ait repris le même jour la construction de son «mur antiterroriste» en Cisjordanie. Abbas a quitté hier Gaza pour la Cisjordanie, après six jours de discussions avec le Hamas et d'autres mouvements radicaux afin de les rallier à un cessez-le-feu.

«Les divergences ont été réduites de beaucoup et j'espère que, grâce à Dieu, nous parviendrons à un accord final très prochainement», a-t-il déclaré. La veille, ses interlocuteurs s'étaient dits prêts à contribuer au calme à Gaza pendant un mois au moins, en l'absence de «provocations» de la part d'Israël.

«Il est clair que le calme prévaut sur le terrain du fait de l'initiative palestinienne», a confirmé Ziad Abou Amr, un des négociateurs de l'Autorité autonome avec les mouvements radicaux, qui souhaitait avec Abbas un accord politique. Ceux-ci soulignent en effet que cette accalmie n'a pour objet que de poursuivre le dialogue avec Abbas en évitant de «fournir à l'ennemi un prétexte pour aggraver la situation» et avertissent que «toute initiative israélienne sera suivie d'une riposte palestinienne».

«Ce calme peut être le préambule à la paix si Israël accepte les conditions palestiniennes», a souligné Abou Amr. Celles-ci, désormais communes aux groupes radicaux et à Abbas, portent sur l'arrêt des raids et assassinats ciblés israéliens à Gaza ainsi que sur la libération des détenus palestiniens. «La balle est maintenant dans le camp israélien et, si la communauté internationale recherche vraiment le calme et la stabilité, elle doit faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses attaques afin que le processus politique puisse reprendre», a ajouté Abou Amr.

Mais un conseiller d'Ariel Sharon a exclu dimanche qu'Israël puisse négocier prochainement un accord de paix global avec Abbas en faisant valoir l'intransigeance doctrinale de celui-ci, qui, sur le fond, n'a rien cédé des exigences d'Arafat: retrait des territoires occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est, et droit au retour des réfugiés de 1948.

«Il est clair que négocier un accord définitif aujourd'hui mènerait à une catastrophe», a estimé ce conseiller, Zalman Shoval. «Aussi bien les Palestiniens que les Israéliens ont intérêt à renvoyer cela à plus tard.»

### La Cisjordanie

En ce qui concerne la Cisjordanie, c'est une tout autre affaire: Abbas, comme tous les chefs et mouvements palestiniens, réclame un retrait total que récuse Sharon, qui n'envisage pour le moment que la suppression de quatre colonies isolées.

Comme pour mieux marquer la différence entre les deux dossiers, Israël a repris hier la construction d'un tronçon de 4 km du «mur» de béton, grillages et systèmes électroniques de surveillance censé protéger l'État juif des kamikaze venus de Cisjordanie. Un tiers de cet ouvrage de 600 km, qui empiète profondément par endroit en Cisjordanie pour inclure des colonies, a déjà été édifié.

Selon le ministre et négociateur palestinien Saëb Erekat, la poursuite de cette politique israélienne de «fait accompli» en Cisjordanie rendra plus difficile pour l'Autorité autonome de convaincre la population et, plus encore, les groupes radicaux de l'utilité de ses efforts pour faire prévaloir un véritable cessez-le-feu à Gaza.

Par ailleurs, le secrétaire d'État adjoint américain chargé du Proche-Orient, William Burns, se rend aujourd'hui au Proche-Orient pour des entretiens sur l'avenir du processus de paix dans la région, a indiqué hier le département d'État.

M. Burns, qui était à Bruxelles hier pour parler de ce processus avec les autres responsables du quartet sur le Proche-Orient (États-Unis, UE, ONU, Russie), doit se rendre en Égypte, dans les territoires palestiniens et en Israël, a précisé le porte-parole adjoint du ministère américain des Affaires étrangères, Adam Ereli.

Reuters et Agence France-Presse

## Iouchtchenko et Poutine minimisent leurs différends

Moscou — Le président ukrainien Viktor Iouchtchenko a effectué hier sa première visite à l'étranger, réservée symboliquement à la Russie, le puissant voisin avec qui Kiev entend nouer des relations «différentes», après les crispations nées de la révolution orange.

«Je tiens à souligner que c'est ma première visite à l'étranger en tant que chef d'État. C'est le signe d'un grand respect pour nos relations», a souligné M. Iouchtchenko au début de sa rencontre avec son homologue Vladimir Poutine. Le nouveau président pro-occidental et son homologue russe se sont efforcés hier de masquer leurs divergences lors d'une rencontre de deux heures et demie au Kremlin.

Soucieux, au lendemain de son investiture à Kiev, de rassurer le grand voisin russe, Iouchtchenko a déclaré à Poutine: «Nous présumons et continuons à présumer que la Russie est notre allié stratégique éternel.» Mais le président ukrainien a tenu immédiatement à souligner son indépendance à l'égard de Moscou.

Faisant allusion au projet russe d'intégrer l'Ukraine dans un «marché commun» des anciens pays soviétiques, il a déclaré: «Deux principes nous conduisent: le premier est que [tout document] doit répondre aux intérêts nationaux de l'Ukraine. Le second est que ce document ne doit pas bloquer la voie de l'Ukraine vers d'autres marchés.»

Vladimir Poutine a adopté une attitude conciliante, estimant qu'il appartenait aux Ukrainiens de décider de la composition de leur gouvernement. «Viktor Iouchtchenko m'a informé de son choix, et je lui en suis reconnaissant», a-t-il dit.

Le champion de la «révolution orange», qui a proclamé son intention d'ancre son pays «au cœur de l'Europe», n'avait pas attendu le début de ses entretiens au Kremlin pour manifester son indépendance et nommer au poste de premier ministre par intérim une personnalité très mal vue en Russie, Ioulia Timochenko.

Reuters

Bagdad — Les groupes terroristes liés à al-Qaïda ont continué à faire monter la tension en Irak hier. Comme pour démontrer leur capacité de frapper n'importe où, les insurgés ont fait exploser une voiture piégée à Bagdad, près du siège du parti du premier ministre irakien chiïte Iyad Allaoui, faisant deux morts et dix blessés.

L'attentat a été revendiqué par le groupe de l'islamiste jordanien Zarquoui, ennemi numéro un des États-Unis en Irak et chef du réseau terroriste al-Qaïda dans ce pays.

En outre, deux enregistrements vidéo diffusés hier sur Internet montrent des membres du groupe de Zarquoui en train d'assassiner trois chauffeurs (un Égyptien et deux Irakiens) accusés de travailler pour les forces américaines. Pour sa part, le groupe Ansar al-Sunna, lié à al-Qaïda, a assassiné par balles un Irakien, l'accusant de travailler pour une entreprise américaine chargée de protéger la CIA, dans une vidéo diffusée hier sur Internet.

### Les exilés

À deux jours de la clôture des inscriptions pour le scrutin législatif du 30 janvier, moins d'un Irakien exilé sur quatre s'était inscrit sur les listes électorales, ont fait savoir les organisateurs hier. L'Organisation internationale des migrations, chargée de prendre en compte les inscriptions, a déclaré que dimanche, 237 704 Irakiens de l'étranger figuraient sur les listes électorales. L'enregistrement devait être clos dimanche, mais TOIM a prolongé le processus jusqu'à aujourd'hui dans les 74 bureaux d'inscription répartis dans 14 pays.

Le plus grand nombre d'inscrits a été enregistré en Iran, pays à majorité chiïte, où 48 010 personnes sont sur les listes électorales. En Syrie, où le nombre d'électeurs potentiels s'élève à 250 000, seuls 12 665 Irakiens se sont inscrits. Aux États-

Unis, le taux d'inscription est également très bas, avec 22 392 inscrits sur 200 000 électeurs potentiels.

À six jours des élections, le groupe de Zarquoui a averti hier, dans un communiqué, que ses tireurs embusqués abattraient les Irakiens qui se rendraient dimanche dans les bureaux de vote au nord de Bagdad. «Les snipers entraînés seront prêts à abattre les apostats qui se rendront dans les repaires électoraux», a indiqué un communiqué signé de l'organisation d'al-Qaïda au pays du Rafidain (Mésopotamie) et distribué à Al-Dour, à quelque 150 km au nord de Bagdad.

«Les prochains jours seront les pires pour ceux qui s'impliquent dans l'opération consistant à établir les principes des apostats sur la terre de l'islam», ajoute le texte.

Par ailleurs, le groupe Zarquoui a revendiqué deux attaques contre la police de cette région, qui ont tué un policier et blessé quatre.

Entre-temps, les autorités irakiennes ont annoncé la capture de deux lieutenants d'Abou Moussab al-Zarquoui, dont un Irakien qui devait diriger des attaques contre des bureaux de vote et qui serait impliqué dans l'attentat contre l'ONU. L'un d'entre eux est responsable de 32 attaques à la voiture piégée.

Le gouvernement redoute la

multiplication des attentats à l'occasion des élections. Il a annoncé des mesures de sécurité draconiennes pour tenter d'assurer un bon déroulement de ce scrutin.

Un dignitaire religieux chiïte, candidat de la LUI, a appelé hier les religieux et les responsables sunnites à se désolidariser de Zarquoui.

Le Front unifié arabe, regroupant des formations arabes sunnites et chiïtes, à Kirkouk, a pour sa part décidé de se retirer du scrutin provincial et de ne pas voter aux élections après la décision d'autoriser les Kurdes déplacés de voter dans la région.

L'absence d'une représentation sunnite à l'occasion des élections générales du 30 janvier en Irak «serait une catastrophe» pour le pays, a averti le Haut représentant de l'UE pour la politique étrangère, Javier Solana. «Je ne pense pas que l'Irak soit stable si les Sunnites ne participent pas au processus. Par conséquent, s'ils ne participent pas à ces élections, nous devons, tout le monde se doit de déployer tous les efforts pour qu'ils participent à l'élaboration de la nouvelle Constitution», a-t-il dit.

Agence France-Presse et Reuters

## 80 milliards de plus

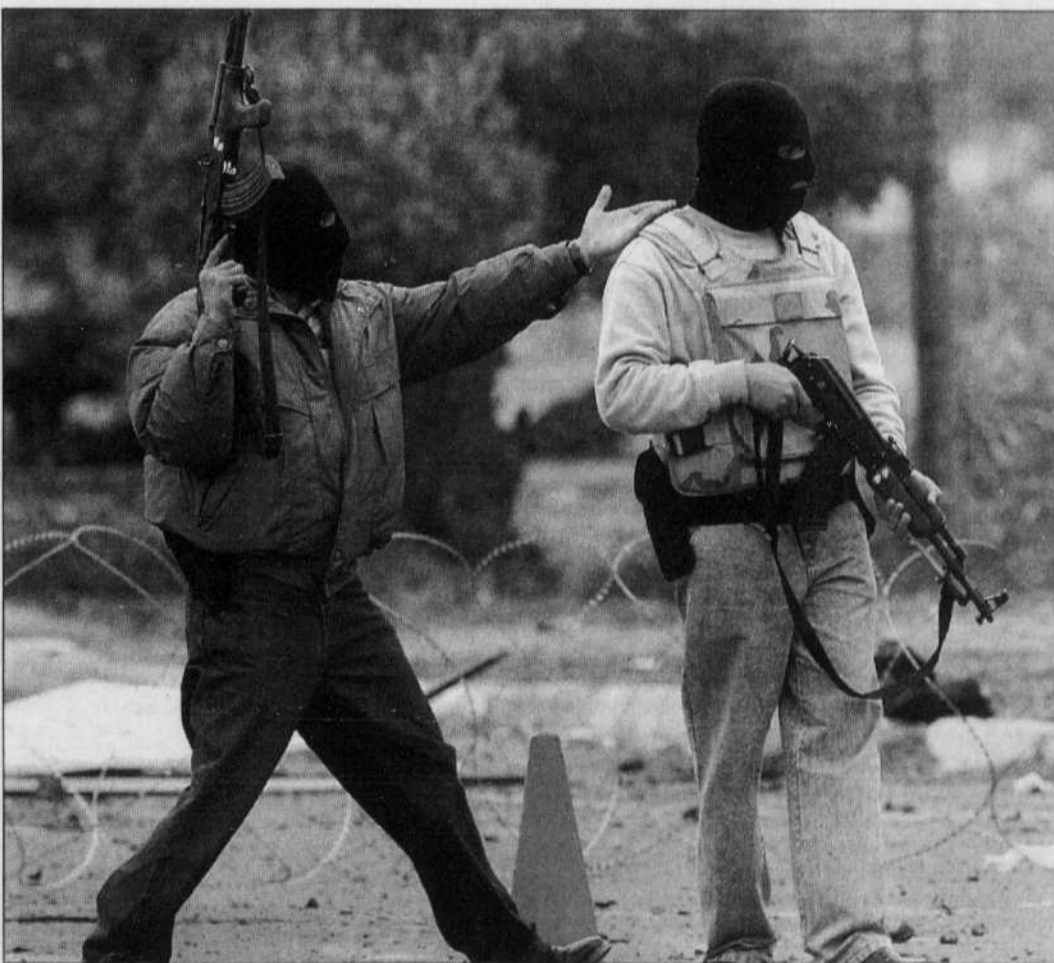
Washington — L'administration Bush compte annoncer aujourd'hui qu'elle sollicitera environ 80 milliards \$US pour des opérations militaires prévues cette année en Irak et en Afghanistan, a-t-on déclaré hier de sources gouvernementales et parlementaires.

Cette nouvelle requête budgétaire doit s'ajouter aux 25 milliards de dépenses exceptionnelles déjà approuvées pour l'exercice fiscal en cours. Elle portera le financement global des opérations et équipe-

ments militaires pour 2005 aux alentours du montant record de 105 milliards, a-t-on ajouté.

Près de 650 millions inclus dans le montant devraient être consacrés au financement de l'aide humanitaire, des efforts de reconstruction et des opérations militaires dans les pays d'Asie dévastés par le tsunami du 26 décembre, indiquent des sources parlementaires.

Reuters



Des policiers irakiens ont dû contrôler la circulation, hier à Bagdad, après l'explosion d'une voiture.

Une femme dans le coma depuis quinze ans

## La Cour suprême américaine ouvre la voie à l'euthanasie

GERSENDE RAMBOURG

Washington — La saga judiciaire autour d'une Américaine dans le coma depuis près de 15 ans et maintenue en vie artificiellement, s'est achevée hier par le refus de la Cour suprême d'examiner le cas, ouvrant ainsi la voie à son euthanasie.

Le sort de Terri Schiavo, dans le coma depuis février 1990, passionne l'Amérique, nourrissant de vifs débats sur l'euthanasie depuis plus d'un an. Cette femme de 41 ans, dont le cerveau est gravement atteint, avait été «débranchée» en octobre 2003 à la demande de son mari avant d'être «rebranchée» six jours plus tard à la suite du vote dans l'urgence de la «loi Terri» par les parlementaires de Floride. Oppo-

sé à l'euthanasie, le gouverneur de Floride Jeb Bush, frère cadet du président George W. Bush, avait joué un rôle important dans la promulgation de cette loi.

Un an plus tard, en octobre dernier, la Cour suprême de Floride a tranché en jugeant la loi Terri inconstitutionnelle et en rejetant la demande du gouverneur Bush qui voulait revenir sur la décision autorisant le débranchement d'une sonde maintenant en vie Terri Schiavo.

La Cour suprême de Floride a estimé que les parlementaires de l'État avaient outrepassé leur pouvoir en votant la loi Terri contraignant les médecins à maintenir en vie une personne en état végétatif, et qu'il s'agissait d'une «interférence injustifiée de l'État» dans les droits individuels d'une personne.

Cette décision de justice donnait raison au mari de Terri Schiavo qui souhaitait que son épouse puisse mourir dans la dignité, alors que les parents de l'intéressée insistaient pour qu'elle soit maintenue en vie en croyant à sa possible guérison.

Jeb Bush avait ensuite fait appel de cette décision auprès de la Cour suprême des États-Unis, qui a refusé hier d'examiner l'affaire, sans commentaire comme à son habitude.

«Cela veut dire que l'appel du gouverneur Bush est rejeté définitivement et que le jugement préalable de la Cour suprême de Floride fait loi», a résumé l'avocat George Felos, qui représente le mari de Mme Schiavo, se félicitant de cette décision.

Agence France-Presse

EN BREF

## Soutien de Bush aux manifestants anti-avortement

Washington — Le président des États-Unis George W. Bush a apporté hier son soutien aux manifestants anti-avortement réunis à Washington pour l'anniversaire de la loi autorisant les interruptions volontaires de grossesse, mais s'est limité à un message téléphonique sans les rencontrer.

«J'ai eu avec les membres du Congrès pour faire voter des lois bonnes et solides qui protègent ceux qui sont vulnérables en développant une culture de la vie», a souligné M. Bush dans son message téléphonique aux manifestants.

«J'ai signé une loi interdisant l'avortement tardif. Les enfants qui naissent en dépit d'une tentative d'avortement sont désormais protégés par la loi tout comme les infirmières et les docteurs qui refusent de participer à un avortement.» M. Bush délivre traditionnellement un message téléphonique aux manifestants anti-avortement qui se réunissent depuis plus de 30 ans à Washington pour protester contre le jugement de la Cour suprême en 1973 autorisant l'avortement aux États-Unis. — AFP

## Latortue licencie

Port-au-Prince — Le premier ministre haïtien, Gérard Latortue, a annoncé hier qu'il se séparait de son directeur de cabinet, Raymond Lafontant, et de son porte-parole, Mike Michel Joseph, sans s'étendre sur les raisons de ces départs. Ces deux proches du premier ministre ont été «mis en disponibilité», indique le communiqué, qui parle de la nécessité d'un renouveau et de dynamisme pour le cabinet. Ils sont remplacés respectivement par Jean Robert Noël et Yvette Mingual. Selon les radios haïtiennes, le départ des deux responsables serait lié à une possible affaire de corruption. Le premier ministre s'était engagé au début de son mandat à combattre toute forme de corruption, y compris dans son entourage immédiat. — AFP

## Bombe en vue

Jérusalem — Le patron du Mossad (service d'espionnage israélien) a déclaré hier à la Knesset que la République islamique d'Iran était en passe d'enrichir de l'uranium, étape essentielle vers la fabrication d'une bombe atomique. «Notre analyse est que d'ici la fin de l'année, les Iraniens auront franchi le point de non-retour, d'une perspective technologique, pour l'acquisition de capacités d'enrichissement de l'uranium», a pré-dit Meir Gadan devant la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Parlement israélien. «Les Iraniens s'emploient à obtenir un accord avec les Européens qui leur permettrait de poursuivre leurs activités d'enrichissement d'uranium, même à un rythme accéléré, sous supervision et avec des garanties. Dès qu'on possède la technologie de l'enrichissement, alors la voie est libre», a-t-il dit en ajoutant que de ce point de vue, il faudra environ deux ans à l'Iran pour mettre au point des armes nucléaires. L'Iran, qui affirme que son programme nucléaire est à des fins civiles purement énergétiques, a accepté en novembre de suspendre ses activités d'enrichissement de l'uranium aux termes d'un accord négocié avec l'Union européenne. — Reuters

## Walesa songe à se représenter

Varsovie — Lech Walesa, ancien chef de l'État polonais et héros du mouvement Solidarité, a déclaré hier qu'il envisageait de tenter un retour sur la scène politique en briguant à nouveau la présidence en fin d'année. Walesa, chef du mouvement syndical qui contribua à renverser le communisme en Pologne en 1989, est devenu par la suite le premier président élu démocratiquement dans le pays. Il avait été battu de justesse par l'actuel président Aleksander Kwasniewski en 1995, mais ses tentatives ultérieures s'étaient soldées par de lourds échecs, ce qui a relégué dans une demi-traité l'ancien électricien des chantiers navals de Gdansk, lauréat du prix Nobel de la Paix 1983. «Je me présenterai à l'élection si je vois que les Polonais sont prêts à accorder plus de pouvoirs au président», a déclaré Walesa après une conférence dans laquelle il avait laissé entrevoir la possibilité d'un retour de sa part en politique. «Le pays aspire à un autre système. Actuellement, il y a sans doute 35 % de personnes favorables à mes idées, mais j'en veux 50%», a-t-il ajouté. — Reuters

# É D I T O R I A L

## Une stratégie urgente

C'est aujourd'hui que débutent les travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier l'avenir énergétique du Québec. Ce n'est pas la première fois qu'un gouvernement s'attarde à la question, mais, à la lumière des débats qui ont conduit à la mise au rancart du projet du Suroît, le gouvernement Charest a compris qu'il se devait d'être plus cohérent. Reste à savoir où l'exercice nous conduira.

**C**ontrairement au passé, Hydro-Québec a dû se procurer plus d'électricité sur le marché américain l'an dernier qu'elle n'en a exporté. Plusieurs facteurs expliquent que les Québécois aient consommé plus d'électricité qu'ils n'étaient en mesure d'en produire eux-mêmes, notamment la croissance plus rapide que prévu de la construction résidentielle, le faible niveau des réserves d'eau et le peu d'installations nouvelles érigées au cours des dernières années.

Heureusement, les pluies de l'été dernier ont permis de faire le plein d'eau derrière les barrages et la société d'État est actuellement capable de répondre à la demande aux heures de pointe malgré le froid intense. Cela dit, il serait irresponsable de se fier à la météo pour faire face à l'avenir.

C'est précisément pour accroître sa marge de sécurité qu'Hydro-Québec projetait de construire l'usine thermique du Suroît. Devant la levée de boucliers, le gouvernement Charest a dû abandonner le projet pour se tourner de façon aussi rapide que surprenante vers l'éolien et les économies d'énergie.

Aujourd'hui, c'est le président d'Hydro-Québec, André Caillé, qui fera savoir aux élus que la société d'État prend le virage des énergies renouvelables de façon déterminée. Trop peu, trop tard, diront les écologistes qui croient que la direction d'Hydro-Québec caresse toujours le rêve de construire le Suroît ou quelque autre projet du genre. Pourtant, tout indique que la direction d'Hydro-Québec a vraiment compris le message de la population qui est d'accord avec la reprise des grands projets hydroélectriques susceptibles d'assurer la sécurité des approvisionnements, mais qui est aussi sensible aux questions d'environnement. Personne n'est prêt à changer radicalement son mode de vie à moins qu'une crise ne l'y oblige, personne non plus n'est disposé à payer l'électricité plus cher dans le but de réduire la demande ou d'accroître les revenus de l'État. Mais, à coûts similaires, une bonne majorité des citoyens préfère qu'Hydro-Québec et le gouvernement privilégient la voie des énergies renouvelables plutôt que celle du thermique pour répondre aux besoins.

Au cours des prochains jours, les députés écouteront les représentants de tout ce que le Québec compte de groupes intéressés par l'avenir énergétique. De ces consultations, le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, s'engage à «dégager les consensus et à définir une stratégie qui réponde aux intérêts supérieurs du Québec». Attendons avant de juger, mais, pour l'instant, constatons avec une certaine satisfaction que les annonces faites ces derniers mois et la tenue de cette commission parlementaire constituent un pas dans la bonne direction.

*j-rsansfacon@ledevoir.ca*

## La volte-face chiite

**L**e clergé chiite irakien a adopté un profil bas. À six jours de l'élection d'une assemblée législative, les autorités religieuses ont décidé qu'aucun des membres du gouvernement ne serait choisi parmi les hommes en robe. Mieux, il n'est plus question que les 275 députés choisis dimanche prochain composent la Constitution en la moulant dans les préceptes du Coran. Cette volte-face, surprenante lorsqu'on se rappelle les ambitions formulées jusqu'alors, révèle combien des leaders chiites ont pris en compte certaines réalités.

Cette déviation du but fixé notamment par Aziz al-Hakim, notable chiite, d'instaurer une république islamique sur le modèle iranien est attribuable, en partie, à une peur. Celle de favoriser indirectement la sécession du Kurdistan irakien. En haut lieu, on a craint que, en noyant le gouvernement d'ayatollahs et en imposant ensuite une constitution au caractère religieux évident, les Kurdes réagissent en proclamant unilatéralement l'indépendance, ou pire, qu'ils s'allient avec des groupes d'insurgés. C'est à noter, les Kurdes observent les coutumes sunnites de l'islam. Soit dit en passant, ils ont profité de l'ouverture manifestée par les chiites en exigeant que le poste du futur président soit réservé à Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK).

La peur mise à part, ce changement d'attitude doit être mis sur le compte de divergences théologiques. Autorité suprême du clergé chiite irakien parce que grand ayatollah, Ali al-Sistani est un partisan du courant quietiste que stigmatisent les dirigeants iraniens parce que les militants de celui-ci sont opposés à toute implication des religieux dans les affaires de l'État.

De cette divergence théologique al-Sistani et ses proches ont profité de manière à prendre certaines distances avec Téhéran. Avant toute chose, on doit préciser qu'étant Iranien d'origine Sistani était l'une des cibles favorites des nationalistes, notamment du jeune Moqtada al-Sadr, qui pourfendaient et pourfendent encore son appartenance à la communauté perse. La très grande majorité des chiites irakiens sont arabes. En commandant une absence des religieux du futur gouvernement, Sistani ainsi que la haute hiérarchie ont voulu couper court aux critiques selon lesquelles ils étaient instrumentalisés par l'Iran, une puissance étrangère avec laquelle les Irakiens ont été en guerre pendant huit ans.

La peur que les Kurdes fassent sécession, la divergence théologique, quoi d'autre? La minorité sunnite. Assurés d'être les grands gagnants du scrutin de dimanche prochain, al-Sistani et les siens sont préoccupés avant tout par le sceptre de la guerre civile. De fait, ils multiplient depuis quelques jours les gestes de bonne volonté. Ainsi, ils se sont engagés à ce que des sunnites occupent des places importantes dans le gouvernement. Ils se sont surtout engagés à ne pas noyer la Constitution dans les règles chiites. Seront-ils entendus? On peut en douter.



Serge Truffaut

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

### CHUM: UNE COALITION PROPOSE L'HÔTEL-DIEU...



## LETTRES

### Je serais allé dans l'île

Bon, je veux bien. La perte des jeux aquatiques ce n'est pas l'Apocalypse après tout. C'est vrai. Mais maintenant que la balloune a éclaté pour de bon, il serait peut-être intéressant d'en apprendre d'avantage sur les origines des odeurs douteuses qui semblent flotter sur les restes des Internationaux du Sport de Montréal (ses ramifications au fédéral et aux agences de publicité, le degré d'implication de Coderre et de Serge Savard et puis pourquoi tous les politiciens depuis quatre ans ont regardé le bateau dériver du long des lignes de côté sans lever le moindre petit doigt, etc.). Il me semble que l'heure est aux vraies questions, et ce n'est pas le choix qui manque.

Voyez-vous, moi j'aurais peut-être bien aimé être de ceux qui seraient allés dans l'île cet été, pour voir la belle et grande Lympert se taper un dernier couloir, ou espérer assister à un autre temps de fou du grand Phelps, regarder Comptois tenter une ultime fois l'impossible du 10 mètres devant ses proches, voir si Emilie prendrait sa revanche après Athènes et, bien sûr, prendre une photo du petit s'envolant de la tour comme un aigle, avec, ma Montréal d'amour en guise de fond de scène.

Ben coué donc... Ça fera un party de moins dans la plus excitante des villes d'Amérique. Dommage!

Maurice Nantel  
Montréal, le 20 janvier 2005

### La bourde

Il est heureux que M. Charest ait reculé au sujet des subventions aux écoles privées à hauteur de 100 % du financement des écoles publiques. C'était une bourde monumentale dont la paternité revient à M. Charest ou à M. Reid ou aux deux.

Tout à fait par hasard, je viens de tomber sur un texte de Cicéron au chapitre XXIII du *Traité des devoirs* (À remarquer qu'à cette époque-là on parlait de devoirs et non uniquement de droits).

Je cite le passage suivant au bénéfice du premier ministre et de son ministre de l'éducation: «Il n'appartient qu'à une grande intelligence de se représenter l'avenir, de déterminer d'avance ce qui peut arriver d'une façon ou de l'autre, et de ce qu'il y aura à faire quand l'événement surviendra pour ne pas s'exposer à être forcé de dire un jour: 'Je n'y avais pas pensé'».

À bon entendeur, salut.  
Antoni Gervais  
Verdun, le 19 janvier 2005

### Un recul largement justifié

Je me désole de voir que certains médias font leurs choux gras de la volte-face du gouvernement Charest sur la question du financement des écoles privées juives en insistant sur le recul comme s'il s'agissait de la tare la plus honteuse, de l'échec politique le plus condamnable que l'on puisse imaginer. Apprécie-t-on davantage un politicien qui persiste dans une décision stupide que celui reconnaissant une erreur et tente de la réparer? En tant que citoyen, je suis bien content que le gouvernement ait reculé sur cette question comme sur celle du Suroît, et j'attends impatiemment qu'il recule de nouveau, notamment sur la question des prêts et bourses. Malheureusement, dans la plupart des médias, la recherche du gros titre racoleur semble primer l'exercice du sens critique. Doit-on s'étonner ensuite que les politiciens soient plus soucieux de leur image que du bon sens de leurs décisions politiques?

Jean-François Lepage  
Montréal, le 20 janvier 2005

### Liberté, égalité, fraternité

Je tiens à féliciter chaleureusement le Conseil de la municipalité de Clarence-Rockland pour sa position quant sur l'affichage bilingue dans les commerces.

Je possède la double nationalité, française et canadienne, résidant au Canada depuis maintenant 27 ans, dont 10 ans dans Prescott et Russell. Je suis fière d'être Franco-Ontarienne et je suis très impliquée dans ma communauté dont la fierté ne cesse de m'impressionner.

Lorsque le quotidien *The Ottawa Citizen* a utilisé à la une, la semaine dernière, la devise de la France «Liberté, Égalité, Fraternité», pour dénigrer la position prise par la municipalité de Clarence-Rockland en faveur de l'affichage bilingue, j'ai été profondément choquée. Bien que la très grande majorité des résidents de Prescott et Russell appuient le bilinguisme, je m'oppose profondément à ce que ce quotidien se serve, entre autres, de la noble devise de la France pour bafouer un geste concret d'appui à la dualité linguistique canadienne.

*The Ottawa Citizen*, entre autres, foudroie régulièrement toute tentative de défense et de promotion du fait français au Canada et au Québec. Plusieurs médias anglophones ont comparé le geste de Clarence-Rockland à la loi 101 du Québec. Le ridicule tue. [...]

Avec l'arrivée prochaine des pays hispanophones de l'Amérique du sud et du centre dans l'ALENA prochainement élargi à l'échelle du continent américain, il est évident que la jeunesse devra pouvoir fonctionner dans au moins trois langues pour maximiser ses chances d'accès à de meilleurs emplois. Alors que de nombreux Canadiens demeurent réfractaires à la dualité linguistique, je me demande si la prochaine génération sera prête pour faire face au défi linguistique de la mondialisation?

Dominique-Marie Saubestre  
Alfred, Ontario, le 19 janvier 2005

## LIBRE OPINION

# Deux obstacles majeurs à l'intégration

JEAN-MARC LÉGER  
Journaliste

**C**haque époque doit décidément affronter ses «ismes». Pour être moins bruyants et moins violents que ceux d'autres périodes de l'histoire récente, (quasi tout le XIX<sup>e</sup> siècle notamment), ceux d'aujourd'hui n'en sont pas moins préoccupants et tendent à devenir redoutables dans un grand nombre de sociétés occidentales, y compris le Québec.

Dans son cas, la situation risque de se révéler d'autant plus critique qu'il est, dans une large mesure, infirme ou désarmé, politiquement et juridiquement, pour faire échec à ce nouveau danger, à ces «ismes» qui s'appellent: communautarisme et multiculturalisme, obstacles majeurs à l'intégration des nouveaux venus et, parfois même, d'immigrants plus anciens.

Plusieurs pays d'Europe occidentale prennent conscience depuis quelques années de l'ampleur et de la gravité du phénomène qui remet dramatiquement en question le processus même de l'intégration. Naguère encore il allait de soi, tant il est dans la nature des choses, appelé de surcroît par l'intérêt évident des deux parties.

On ne peut pas à la fois souhaiter l'intégration réelle puis, à terme, l'assimilation des immigrants et tolérer en même temps, voire favoriser, les diverses manifestations du communautarisme et du multiculturalisme, qui gênent, retardent et même empêchent cette intégration. Une nation ne saurait se transformer en une addition de prétendues «communautés culturelles» au risque de mettre en cause sa propre existence et de confesser qu'elle se résigne à une sorte d'apartheid implicite. L'apparition et la consécration chez nous, voici en

gros un quart de siècle, de la notion et de l'appellation de communautés culturelles, auront constitué une faute grave tout à la fois d'ordre éthique, socio-culturel et politique.

### Effets pervers

Dans plusieurs pays européens, on commence à s'inquiéter des effets pervers du communautarisme et de son frère jumeau le prétendu multiculturalisme. Les signes préoccupants se multiplient, aux Pays-Bas, par exemple, pays qui se voulait un modèle de coexistence et de tolérance, modèle désormais en crise et dont l'échec est soudainement et tragiquement avéré, du fait notamment du nombre et de la concentration, en quelques années, de centaines de milliers d'immigrants de confession musulmane, dans quelques grandes villes.

Ce sont là souvent, en effet, deux des facteurs principaux de l'échec ou de la difficulté de l'intégration: un nombre trop élevé d'immigrants de même origine, dans un court laps de temps, et leur tendance de plus en plus marquée à s'établir dans les mêmes quartiers, à se retrouver entre soi, à reconstituer en quelque sorte, fût-ce inconsciemment, en petit, sa propre patrie au sein de (et à l'écart) de la nouvelle patrie, du pays hôte — et autre — qui dans de pareilles conditions ne sera jamais vraiment perçu comme le lieu et la reconnaissance d'une nouvelle allégeance. Les tensions sont inévitables, l'intégration devient impossible ou est superficielle. Et c'est sur pareil terrain que peut se développer le racisme.

Au fond, le pays nouveau n'est aucunement perçu comme une nouvelle patrie mais essentiellement comme un nouveau lieu de résidence, choisi surtout pour des raisons de niveau de vie, d'un large éventail d'emplois, de larges

possibilités de formation et parfois par l'attrait d'un certain nombre de libertés individuelles et de pratiques démocratiques.

De surcroît, les immenses progrès dans les technologies de l'information et de la communication permettent désormais aux immigrants qui le souhaitent et le peuvent, de rester directement et quotidiennement en contact avec leur pays d'origine, par la radiodiffusion et de plus en plus par la télévision.

Comment espérer dès lors une véritable et rapide intégration des immigrants à leur nouvelle patrie, à leur nouvelle société, dans un délai raisonnable, surtout, comme c'est hélas le cas chez nous, la société d'accueil est en pleine crise démographique et que sa principale ville risque de cesser d'être linguistiquement sienne. L'immigration pourra demander de bonne foi: l'intégration à qui? Où sont-ils donc ces Canadiens-français, ces Québécois francophones?

Cela souligne une fois encore le caractère terriblement urgent de la définition d'une véritable politique d'immigration qui ne peut avoir de sens que si elle est inscrite dans une politique démographique globale, qui s'impose depuis plusieurs décennies déjà mais que l'inconscience ou l'indifférence ou les deux ont fait reporter indéfiniment.

C'est dans une conjoncture de démographie favorable que l'on peut accueillir une immigration relativement importante, dans le cadre d'une politique attentive (notamment quant à la répartition sur le territoire), non pas dans une période de très faible natalité. Ni les pouvoirs publics ni même l'opinion publique n'y paraissent sensibles. C'est comme une sorte d'attrait morbide du suicide. Et selon le mot célèbre: «A nouveau, sans répit, courons à notre perte.»

## IDÉES

Commission parlementaire sur l'égalité entre les hommes et les femmes

## D'une politique de condition féminine vers une politique pour l'égalité

CHRISTINE FRÉCHETTE  
DOMINIQUE ANGLADE  
CATHERINE BOUCHER  
FRANÇOIS-NICOLAS PELLETIER  
LOUIS-RAPHAËL PELLETIER  
CAROLINE SAURIOL

Montréal

Extraits du mémoire déposé par les auteurs et appuyé par 75 personnes

**N**ous considérons que, sans laisser les combats des dernières années, il faut maintenant nous attarder au renouvellement des rapports et des rôles qu'entretiennent les femmes et les hommes dans les milieux qui sont les leurs: le travail, la famille, le social et les institutions. [...] Si les hommes font partie du problème, ils devront également faire partie de la solution et puisque l'égalité concerne le rapport entre deux sexes, c'est donc sur les deux côtés de l'équation qu'il nous faut agir. [...]

Partant de ce constat, le passage d'une politique de condition féminine vers une politique d'égalité nous semble opportun. Pourquoi est-ce souhaitable? Parce qu'une politique pour l'égalité permettrait d'aller plus loin qu'une politique de condition féminine en ce sens qu'elle permettrait de:

- poursuivre les actions spécifiques auprès des femmes afin de corriger ou de prévenir des inégalités vécues par les femmes;
- faire en sorte que tout l'appareil gouvernemental intègre dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- accroître l'efficacité des interventions visant l'égalité en développant des mesures plus complètes qui interpellent à la fois les femmes et les hommes [...];
- inclure les hommes à titre d'agents de changement pour l'atteinte de l'égalité femmes-hommes;
- développer de nouvelles alliances avec des acteurs qui, de prime abord, ne se sentent peut-être pas concernés par les enjeux liés à la condition féminine mais qui pourraient l'être par des enjeux d'égalité;
- documenter et intervenir sur des problèmes caractéristiques aux hommes qui perpétuent des rapports d'inégalité entre les femmes et les hommes.

[...] Certains vous diront que la collaboration avec les hommes existe déjà et fonctionne bien. On peut aussi dire que certaines sphères restent quasi indifférentes au changement des rôles qui s'est opéré dans les dernières décennies. Or, si la collaboration existe déjà et porte ses fruits, pourquoi ne pas en faire une composante reconnue de la politique d'égalité et ainsi en multiplier les effets dans les sphères où des changements sont encore nécessaires? Pourquoi ne pas institutionnaliser cette approche et ainsi transmettre le message que l'égalité concerne les femmes et les hommes? [...]

## Des exemples d'action

Nous étions en droit de nous attendre à ce que l'entrée massive des femmes sur le marché du travail génère entre l'homme et la femme une répartition plus équitable des responsabilités liées à la famille. Elle a plutôt provoqué l'émergence de la double tâche pour les mères actives sur le marché de l'emploi. [...]

En ce domaine, l'objectif devrait donc consister à «défémiser» la conciliation travail-famille. Deux acteurs ont une responsabilité particulière en ce domaine: l'État, dans l'établissement de lois et de politiques et les hommes, dans les comportements qu'ils adoptent et le rôle qu'ils assument dans la sphère privée.

D'eux-mêmes, les hommes ont commencé à assumer de plus grandes responsabilités liées à la famille, mais peu de messages leur sont transmis disant qu'il est important pour eux d'investir davantage la sphère privée.

Le milieu du travail est quant à lui souvent réfractaire aux demandes des jeunes pères désireux d'assumer une part importante des responsabilités familiales. La prise de congé parental reste encore marginale chez les hommes. Certains avouent qu'il leur est plus facile de demander de partir plus tôt pour porter leur voiture au garage que pour aller chercher leur enfant à la garderie.

Dans ce contexte, il est clair que l'adoption de certaines initiatives par le gouvernement permettrait d'accélérer le rythme des changements à opérer tout en favorisant le développement du rôle parental dans une perspective égalitaire. [...]

## Encourager la diversification professionnelle

Tout comme l'intégration des femmes à des secteurs traditionnellement masculins est essentielle à la science et à la société, la présence accrue des hommes dans certains secteurs hautement féminisés permettrait de diversifier les approches ou interventions dans ces domaines, tout en contribuant à «déséxuer» les rôles sociaux traditionnels. [...]

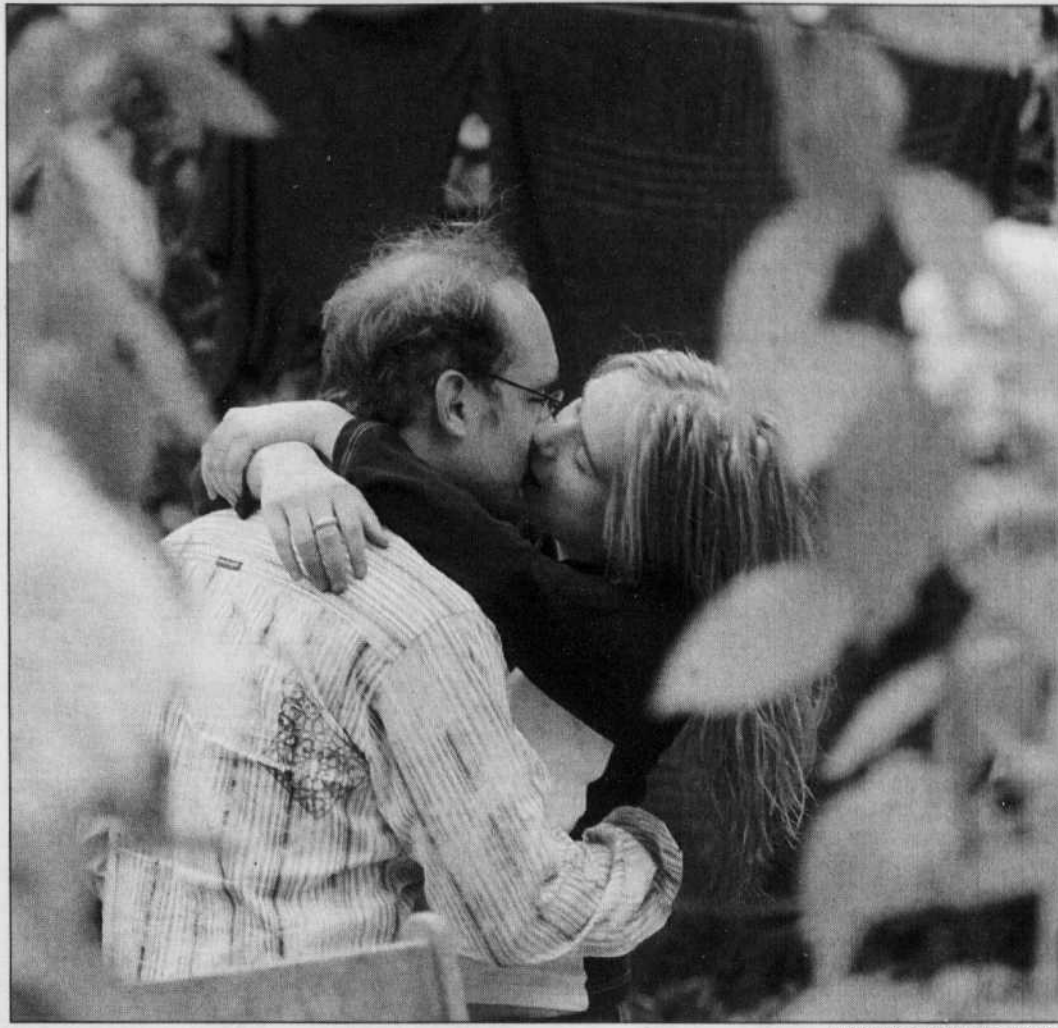
Le cantonnement des rôles occupationnels, quels qu'ils soient, contribue à maintenir en place certaines structures qui nuisent à l'atteinte de l'égalité. Le niveau salarial, l'intensité et la flexibilité des horaires de travail, l'accès aux congés payés ou sans solde ou tout autre type de mesures sociales sont souvent propres à un milieu donné.

En cette matière, la présence accrue des femmes dans certains secteurs bouleverse parfois les façons de faire, tels que la réduction du nombre d'heures disponibles au travail dans les milieux professionnels pour les médecins et les consultants. Ces bouleversements ne doivent pas résulter en des mesures d'accommodements spécifiques aux femmes, qui pourraient s'apparenter à une forme de paternalisme compréhensif, mais doivent plutôt générer le développement de mesures dont tous bénéficieraient. [...]

Inversement, la place des hommes dans les milieux féminins ne doit pas être seulement considérée comme un accident de parcours devant être accompagné de manière ponctuelle, mais bien comme une visée en soi, qui enrichira et modifiera les façons de voir et de faire les choses.

C'est pourquoi nous considérons important de développer, simultanément aux programmes de diver-

sification des choix de carrière des femmes, des programmes équivalents pour les hommes, là où le haut niveau de présence féminine le justifie. Nous croyons en fait que dès qu'un champ d'étude et qu'un secteur d'emploi est occupé à plus 70 % par l'un des deux sexes, il serait approprié de mettre sur pied des mesures d'encouragement à la diversification des choix de carrière destinés à l'autre sexe.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Puisque l'égalité concerne le rapport entre deux sexes, c'est donc sur les deux côtés de l'équation qu'il nous faut agir.

## La non-mixité doit demeurer

ISABELLE BOILY

Professionnelle de recherche

HÉLÈNE CHARRON

Doctrante en sociologie

CATHERINE CHARRON

Étudiante à la maîtrise

LAURENCE FORTIN-PELLERIN

Doctrante en psychologie

Université Laval

Résumé du mémoire du groupe Salva  
groupe formé de jeunes féministes de l'université  
Laval et du comité jeunes F.E.M.E.S.  
sororitaires du Centre Femmes d'aujourd'hui.

**A**u Québec comme ailleurs dans le monde, les femmes continuent de subir plusieurs injustices en raison de leur sexe. La violence faite aux femmes, la difficile articulation travail-famille, le partage des tâches domestiques inéquitable, les problèmes de santé mentale et la représentation symbolique dégradante des femmes n'en sont que quelques exemples. Dans plusieurs cas, les jeunes femmes constituent un groupe particulièrement touché.

Le discours des jeunes femmes, présenté comme anti-féministe, est utilisé dans l'avis du Conseil du statut de la femme (CSF) *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les hommes et les femmes* pour délégitimer le féminisme en général et mettre en place l'idée de la nécessaire intégration des hommes dans le «nouveau contrat social» pour l'égalité. [...]

Malgré cela, de nombreuses jeunes femmes s'impliquent activement dans des groupes non mixtes au sein du mouvement des femmes. Cela doit être pris en compte lorsqu'il est question de l'attitude des jeunes femmes à l'égard du féminisme. Les jeunes femmes ont droit à l'égalité et à la justice sociale, qu'elles soient massivement prêtes à se battre pour l'obtenir ou non. L'approche féministe, même si elle est méconnue et lourde à porter, est nécessaire pour comprendre les rapports sociaux de sexe au Québec, puisqu'elle demeure la seule porteuse d'un projet d'égalité soutenu par une analyse socio-politique de la réalité.

Par ailleurs, il est incontestable que l'ensemble des hommes devront, en définitive, transformer leur comportement pour qu'une réelle égalité soit possible. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille dorénavant inclure à tout prix et indistinctement des représentants masculins dans les institutions qui luttent contre l'inégalité. Les hommes conscientisés aux rapports inégalitaires entre les sexes s'impliquent déjà aux côtés des féministes tout en ne cherchant pas à imposer leur vision de ce que devrait être l'égalité.

Quels sont actuellement les instruments d'analyse dont dispose le gouvernement pour évaluer les intentions réelles des groupes masculins dans leur volonté de proposer de nouveaux modèles égalitaires? Comment se fait-il qu'aucune réflexion ne soit faite dans l'avis du CSF sur les profondes difficultés (principalement épistémologique et politique) pour les

hommes, encore en position dominante, de comprendre les discriminations que vivent les femmes? Comment contrer le danger, bien réel, de récupération du projet d'émancipation des femmes, alors que l'avis n'aborde même pas ces questions?

## Hommes et femmes: même combat?

L'avis proposé par le CSF comporte une approche spécifique aux femmes, nécessaire selon nous, mais évacuée en douce dans l'ensemble du document. En effet, la symétrisation des situations des femmes et des hommes, présente tout au long du document, tente plutôt de justifier un abandon de cette approche. Une perspective symétrisant les positions des hommes et des femmes sous-tend les réflexions du rapport.

Or, symétriser ces positions présuppose que l'égalité entre les deux sexes est pratiquement réalisée et que, si les inégalités touchent encore plus les femmes, les hommes auraient eux aussi à vivre des «discriminations» liées à leur appartenance de sexe. [...]

Nous nous opposons à l'idée qu'à la fois les hommes et les femmes sont confrontés à des discriminations fondées sur l'appartenance de sexe, ainsi que le laisse entendre l'approche préconisée dans l'avis. Il ne faut pas oublier que, collectivement, les hommes sont les premiers à tirer profit des stéréotypes. En affirmant que les hommes et les femmes sont victimes des stéréotypes de sexes, on insinue que le système patriarcal ne profite à personne. Et pourquoi fonctionnerait-il si bien et depuis si longtemps s'il n'y a que des perdants?

L'approche transversale proposée dans l'avis pose problème dans la mesure où elle doit se concrétiser par l'approche intégrée de l'égalité, qui relève les différences entre les situations des deux sexes sans être porteuse d'une vision de changement social en vue d'une plus grande égalité. Cette approche, sujette à la récupération, n'a guère porté de fruits dans les pays où elle a été utilisée.

L'approche sociétale, quant à elle, est le palier de l'avis qui suscite chez nous la plus vive opposition. Elle se base sur une vision naïve du changement social où les rapports de force sont évacués et elle présente des dangers particulièrement importants dans le contexte anti-féministe que nous vivons actuellement.

Nos recommandations sont donc les suivantes: que le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine soient maintenus comme instances autonomes et non mixtes adoptant une approche spécifique aux femmes; qu'une ministre responsable de la Condition féminine soit nommée; que davantage de ressources soient octroyées pour documenter la situation des jeunes femmes; que les jeunes féministes soient reconnues comme interlocutrices valables et actrices sociales porteuses d'un projet d'égalité; que le féminisme soit enseigné aux jeunes et que les liens entre le CSF et les mouvements de femmes soient maintenus tout en permettant une indépendance de pensée et d'action de ces derniers.

## Mariage et polygamie

ALAIN-ROBERT NADEAU

Avocat et docteur en droit constitutionnel

**J**eudi dernier, le chef conservateur, Stephen Harper, pressait le gouvernement Martin de renoncer à son intention d'adopter un projet de loi qui reconnaîtrait le mariage entre les personnes de même sexe. Le chef conservateur dit craindre que la reconnaissance du mariage des personnes de même sexe puisse attiser des revendications analogues de la part des polygames. Pour sa part, le ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, affirme qu'il n'y a aucun parallèle à tracer entre les deux situations.

La question n'est pas simplement hypothétique. Reconnu dans plus de 50 pays de la planète bleue, la polygamie pose un défi de taille aux sociétés occidentales ouvertes à l'immigration. Au même titre que le mariage des personnes de même sexe, la polygamie est un régime matrimonial. Il faut cependant distinguer la polyandrie (mariage d'une femme à plusieurs hommes) de la polygynie (mariage d'un homme à plusieurs femmes), cette dernière forme étant la plus largement répandue. Il semblerait que moins de 0,5 % des mariages pluraux seraient de nature polyandrique.

## En Colombie-Britannique

Au Canada, une communauté polygame existe dans la région du sud-est de la Colombie-Britannique (une commune appelée Bountiful dans la vallée Creston). Fondée il y a une cinquantaine d'années par des dissidents mormons, la communauté de Bountiful est largement connue des autorités étatiques. En outre, la province de la Colombie-Britannique subventionne largement les écoles de la communauté qui préparent les garçons aux travaux de la ferme et les filles à devenir de «bonnes épouses»; ce qu'elles deviennent souvent dès l'âge de 13 ans!

Pis encore, le procureur général de la province affirme ne pouvoir agir en raison du fait que son ministre a émis l'opinion que l'interdiction faite à la polygamie serait inconstitutionnelle, en ce qu'elle serait contraire à la liberté de religion et au droit à l'autonomie personnelle.

À l'instar des couples homosexuels, les polygames réclament la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits. Selon eux, les mêmes principes qui ont permis la justification du mariage des personnes de même sexe — l'autonomie personnelle et le droit à la vie privée —, auxquels il faut ajouter la liberté de religion, justifieraient la reconnaissance constitutionnelle de la polygamie. Que nous faut-il en penser?

## L'autonomie personnelle

L'autonomie personnelle, une composante du droit constitutionnel à la vie privée, est de droit d'une personne d'agir sans l'ingérence indue de l'État à moins qu'une raison impérieuse justifie son intervention. Tant la Cour suprême des États-Unis que la Cour suprême du Canada ont reconnu qu'une zone de protection préservait un certain nombre de décisions intrinsèquement personnelles concernant le mariage, le divorce, la procréation, la contraception, l'avortement, les relations sexuelles, l'aide au suicide. Ce que protège ce principe d'autonomie personnelle, c'est la capacité d'une personne de prendre elle-même les décisions qui la concernent.

Au Canada, l'autonomie personnelle a aussi été invoquée avec succès dans l'arrêt Godbout (1997) afin de faire déclarer inconstitutionnel un règlement municipal qui obligeait les employés à résider sur le territoire de la municipalité.

Dans cette affaire, le juge La Forest affirmait: «La protection du droit à la liberté garanti par l'art. 7 de la Charte s'étend au droit à une sphère irréductible d'autonomie personnelle où les individus peuvent prendre des décisions intrinsèquement privées sans intervention de l'État. [...] Cette sphère d'autonomie ne protège pas tout ce qui peut, même vaguement, être qualifié de privé. Je suis plutôt d'avis que l'autonomie protégée par le droit garanti par l'art. 7 ne comprend que les sujets qui peuvent à juste titre être qualifiés de fondamentalement ou d'essentiellement personnels et qui impliquent, par leur nature même, des choix fondamentaux participant de l'essence même de ce que signifie la jouissance de la dignité et de l'indépendance individuelle.»

## Polygamie et dignité humaine

La question qui se pose à ce point est celle de savoir si ce principe de l'autonomie personnelle peut empêcher l'État de prohiber la polygamie. [...] Et qu'en est-il de la liberté de religion des polygames?

En ce qui concerne la liberté de religion, l'argument apparaît spécieux dans la mesure où l'Église mormone — de laquelle se réclame la communauté de Bountiful — a interdit les mariages polygames dès 1890. Quant à l'autonomie personnelle, on voit mal comment, pour reprendre les termes du juge La Forest, les mariages pluraux pourraient participer à «l'essence même de ce que signifie la jouissance de la dignité et de l'indépendance individuelle».

Historiquement, dans les sociétés traditionnelles, la polygamie marquait le passage de l'égalitarisme (le communisme primitif) à une société fondée sur la propriété: la possession de nombreuses femmes étant un symbole de puissance et de richesse. Des jeunes filles de 12 ou 13 ans se voient contraintes d'épouser des hommes qui ont souvent trois fois leur âge, et ceci, faut-il le préciser, sans compter le fait qu'elles n'ont rien à voir avec la décision qui est prise en leur nom par le responsable de l'autorité parentale.

Bref, en pratique, la polygamie est essentiellement un régime matrimonial qui prévoit la sujétion des femmes aux hommes. Tout le contraire donc de l'idée d'égalité qui sous-tend la reconnaissance du mariage des personnes de même sexe. [...]

À vrai dire, ce n'est pas tant la liberté de religion ou le droit à la vie privée qui sont soulevés en l'espèce que l'égalité et la dignité humaine. C'est pourquoi le ministre de la Justice a raison d'affirmer qu'il n'y a pas de lien causal entre la reconnaissance des mariages des personnes de même sexe et la polygamie.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé) Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Antoine Robitaille (surnuméraire); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précoeur (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Léo-René Guilmet et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culture); Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end); Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels et musique); Frédéric Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Talleyer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marilyse Hamelin, Alexandre Shields (médias). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Goulet; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, MoniqueL'Heureux, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furuy, Germain Haec (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

# ACTUALITÉS

## REBOURS

SUITE DE LA PAGE 1

admettre. Pour la diversité biologique, nous avons besoin d'un dispositif similaire.

Plusieurs groupes écologistes français ont pour leur part accusé leur gouvernement d'adopter un double discours dans ce domaine, alors qu'il a réduit ses budgets alloués à la biodiversité et qu'il ne lève pas le petit doigt contre ses exploitants forestiers qui pillent les forêts tropicales. De grandes organisations internationales comme Greenpeace et les Amis de la Terre ont d'ailleurs décidé d'organiser un contre-sommet à Paris pour dénoncer les « contradictions » de la France et l'amener à « agir » plus vigoureusement sur le terrain et auprès de ses industriels.

Par contre, le discours du pays hôte de la conférence rejoint les objectifs des chercheurs comme Michel Loreau, président du Comité scientifique de la conférence, ou de l'Américain Edward Wilson, de Harvard, considéré comme le « père » de la biodiversité, un mot qu'il a inventé en 1985 dans un colloque scientifique.

Les recherches sur les disparitions d'espèces indiquent qu'il y a eu cinq grandes crises d'extinction depuis le début des temps géologiques. La plus meurtrière, celle du permien, est survenue il y a 245 millions d'années. On a calculé que 95 % des espèces présentes sur la Terre ont alors disparu. Or le rythme actuel des disparitions d'espèces s'apparente à ces cinq grandes crises. Et ce sera la « mégafaune », disent les chercheurs, soit les animaux de grande taille comme les ours polaires, tigres et autres qui seront les plus durement touchés parce que leurs habitats diminuent chaque jour et qu'ils dépendent souvent d'espèces elles aussi fragilisées par les interventions humaines, sans parler du réchauffement du climat, qui aggrave la situation d'ensemble. Les chercheurs réunis à Paris estiment qu'il faudrait attendre 10 millions d'années « pour voir la biodiversité retrouver sa valeur initiale ».

Les humains ont jusqu'ici identifié 1,75 million d'espèces sur un total qui va, selon les études, de 10 à 30 millions. Actuellement, 15 589 espèces sont répertoriées comme menacées dans la liste publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Le nombre d'espèces « animales » en péril est passé de 5205 en 1996 à 7266 en 2004: le quart des 4630 espèces de mammifères connus sont menacées de disparition ainsi que 11 % des 9675 espèces d'oiseaux.

Certains maillons de la vie sont dans un état encore plus précaire. Ainsi, les 23 espèces d'albatros dans le monde sont menacées alors qu'il n'y en avait que trois en 1996. Les albatros se prennent dans les filets de pêche dérivants, lesquels menacent 83 espèces en tout. Les bilans préparés pour la conférence de Paris indiquent par ailleurs qu'une espèce d'amphibiens sur trois est menacée ainsi que la moitié des tortues aquatiques, la plupart du temps pour cause de surexploitation parce que leurs cycles de reproduction ne suivent pas le niveau de récolte. L'étalement urbain, le remblaiement des plaines alluviales et la déforestation — on rase l'équivalent en forêts de la surface de Paris chaque minute, ce qui a fait disparaître 14 % des forêts du globe — menacent présentement 60 000 espèces végétales sur les 360 000 connues. Globalement, la dégradation et la perte des habitats sur la planète affecte 86 % de tous les oiseaux menacés et 88 % des amphibiens. Or les gestionnaires des forêts de la planète refusent d'assujettir leur exploitation à un traité visant à prioriser la protection des espèces qui les habitent: ils voudraient plutôt un traité international sur le libre commerce du bois.

Les chercheurs rêvent de réaliser un bilan exhaustif de la vie sur Terre pour prendre la mesure des menaces, y compris dans les mers, le maillon le plus faible de notre système de connaissance. Il faudrait, disent-ils, seulement trois milliards pour parachever l'identification des espèces vivantes de la planète, soit ce que la communauté internationale a consenti pour l'identification du génome humain, une opération sur laquelle comptait beaucoup le secteur des biotechnologies.

L'extinction des ressources vivantes frappe tout aussi durement le capital biologique constitué au cours des siècles par les humains pour leur alimentation. On a calculé que 30 000 plantes sont comestibles, mais que quatre seulement fournissent 50 % des calories végétales, soit le riz, le blé, le maïs et la pomme de terre. Et 17 fournissent 80 % de toutes nos calories végétales. Mais seules les espèces les plus productives sont aujourd'hui utilisées, ce qui menace le capital biologique enrichi au cours des siècles par les croisements et la sélection. Par exemple, aux États-Unis, 86 % des variétés de pommes cultivées au XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont plus ni commercialisées ni même stockées dans les banques de semences. Même chose du côté des animaux d'élevage: en 15 ans, selon la Food and Agriculture Organization, 300 des 6000 races d'animaux d'élevage — soit 5 % — ont disparu. En Europe, la moitié des races d'élevage connues au XIX<sup>e</sup> siècle n'existent plus.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

simple des clauses. Il reste maintenant à savoir si la dérogation à la Charte canadienne sera proclamée pour une période de trois ou cinq ans, soit la durée maximale autorisée. Québec déroge également à la Charte québécoise des droits de la personne, mais, dans ce cas, la dérogation n'a pas besoin d'être votée de nouveau tous les cinq ans.

Au cabinet du ministre de l'Éducation, on se borne à répondre que la question sera discutée au Conseil des ministres, passage obligé de tout projet de loi gouvernemental. On ne peut cependant indiquer quand le dossier sera à l'ordre du jour ni s'il fera l'objet de consultations publiques. « Il faut laisser au Conseil des ministres le soin d'avoir cette discussion, après on verra les consultations, la manière d'y arriver, les actions à poser », a déclaré l'attachée de presse du ministre Pierre Reid, Caroline Richard, refusant de préciser s'il y aurait plus d'un scénario sur la table.

La polémique sur le financement des écoles juives à 100 % a réveillé le débat dans l'opinion publique, plusieurs ayant souligné que le système d'éducation officiellement laïque dispensait encore des cours d'enseignement catholique et protestant, dont les coûts sont entièrement assumés par l'État.

### Envers et contre tous... les avis gouvernementaux

En continuant de recourir aux clauses dérogatoires, le gouvernement passe outre à tous les avis émis sur la question par ses organismes-conseils ces derniers mois.

Au premier chef, le Comité des affaires religieuses du MEQ recommandait en mars dernier

## ÉCOLE

d'opter pour un cours d'éducation à la religion, estimant que le « compromis » édicté par le gouvernement en 2000 « ne tient plus la route », comme l'affirmait le printemps dernier le président du Comité, Jean Marc Charron.

Le Conseil des relations interculturelles est aussi venu ajouter sa voix aux détracteurs des clauses dérogatoires dans un avis intitulé *Laïcité et diversité religieuse: l'approche québécoise*, paru également en mars 2004. « Perçue comme discriminatoire, cette option envoie un message ambigu voire négatif à l'égard des autres religions, qui pourraient apparaître comme moins valables puisque ne faisant pas l'objet d'un enseignement scolaire », pouvait-on lire dans l'avis recommandant l'introduction d'un « enseignement éthique et culturel des religions ». C'était également la voix privilégiée par le rapport Proulx en 1999.

Dans son rapport sur le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Charte paru l'an dernier, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse allait elle aussi dans cette direction, réitérant son opposition aux clauses dérogatoires.

### Historique de la laïcisation

Dans l'histoire récente, la marche vers la laïcisation du système scolaire va bon train depuis la fin des années 1990. En 1998, le gouvernement abolissait les commissions scolaires confessionnelles pour mettre en place des commissions scolaires linguistiques.

En 2000, quelques mois après le dépôt du rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (le rapport Proulx), le ministre de l'Éducation de l'époque, François Legault, déposait la loi 118 qui réduisait de moitié le temps alloué à l'enseignement religieux et moral, pour l'établir à une heure par semai-

ne. Au deuxième cycle du secondaire, l'enseignement moral ou religieux cède le pas à un cours d'éthique et de culture religieuse (dont le programme se fait toujours attendre). Les écoles se sont aussi vu interdire de développer des projets éducatifs en lien avec la religion, et les animateurs de pastorale ont été remplacés par des animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire. On a également abrogé les comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'éducation pour les remplacer par un comité sur les affaires religieuses. Les postes de sous-ministres foi catholique et protestante ont subi le même sort.

Dans un même élan, le ministre avait cependant reconduit la clause dite nonobstant, qu'il présentait alors comme un « compromis » pour éviter une « rupture brutale ». « Il faudra faire une nouvelle lecture [en 2005] d'où est rendue la société québécoise et se demander si les choix qu'on fait sont toujours les mêmes », affirmait alors le ministre péquiste.

Lors d'une rencontre avec la Coalition sur la déconsecration du système d'éducation, alors qu'il était pris dans la tourmente de la controverse sur les écoles juives, le ministre Pierre Reid leur avait indiqué qu'à son avis l'opinion publique n'avait pas évolué sur cette question depuis 2000.

Cette année, 79 % des parents ont choisi l'enseignement catholique pour leurs enfants qui fréquentent l'école primaire, comparativement à 82 % en 2001. L'enseignement protestant est l'option retenue par 3 % des parents au primaire. Au secondaire 61 % des élèves sont en enseignement religieux catholique, et 2,5 % du côté protestant.

Le Devoir

## TÉLÉPHONIE

SUITE DE LA PAGE 1

un service téléphonique semblable à ce qu'ils connaissent, avec l'afficheur, la messagerie vocale ou encore le numéro d'urgence 911 compris, mais qui pourra s'accompagner de toutes sortes de forfaits. Le tarif mensuel d'une ligne résidentielle passera ainsi de 21, 95 \$ à 18, 95 \$ si le client est également abonné au service Internet ou au câble de Vidéotron. Il baissera à 15, 95 \$ si l'on est abonné aux trois services. Les interurbains entre abonnés aux services téléphoniques de la compagnie seront également gratuits.

La compagnie n'a pas voulu dévoiler, hier, les parts de marché qu'elle pense pouvoir ainsi conquérir. Ses porte-parole ont toutefois souligné que le service de téléphonie du câblodistributeur américain Time Warner Cable lui rapportait 10 000 nouveaux clients chaque semaine. Ils ont cité des études promettant aux câblodistributeurs 9 à 10 % du marché canadien de la téléphonie, d'ici deux à trois ans. « Encore faut-il être un acteur crédible », a commenté Robert Dépatie.

### Câbles contre «telcos»

Vidéotron est le premier câblodistributeur majeur à se lancer dans l'aventure de la téléphonie. Ses concurrents Rogers, Shaw et Cogeco ont déjà fait savoir qu'ils entendaient faire de même cette année.

Bell Canada a répété hier qu'elle ne se laisserait pas faire. « Nous avons bien l'intention de demeurer compétitifs », a déclaré son chef des affaires réglementaires, Mirko Bibic. Présente depuis juin sur le marché de la téléphonie IP pour les entreprises, la compagnie ne veut pas dire quand elle fera le saut sur le marché résidentiel. « Nous le ferons quand nous serons prêts à le faire », se contente de dire son porte-parole.

La bataille entre les compagnies de téléphone («telcos») et les câblodistributeurs s'est notamment menée, ces derniers mois, devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC). L'organisme fédéral doit dévoiler incessamment les règles qui s'appliqueront à la téléphonie IP. Les telcos voudraient y être relevés du strict contrôle dont elles font l'objet en ce qui a trait aux prix et au droit d'accès de la concurrence à leurs réseaux. Les

câbles estiment, pour leur part, que leurs concurrents sont encore bien trop forts pour qu'on leur lâche la bride.

« On constate que Vidéotron n'a pas attendu que le CRTC rende sa décision », commente Mirko Bibic, et que cela semble confirmer notre prévision selon laquelle les câblodistributeurs n'ont pas besoin d'une protection particulière dans ce marché. »

Vidéotron n'en est pas à sa première incursion dans le domaine. Un projet de téléphonie résidentielle y a déjà été lancé en 1996 avant d'être abandonné au moment de son achat par Québecor, quatre ans plus tard. « La technologie n'était pas prête », explique Robert Dépatie. La compagnie devait aussi, au même moment, « défendre [son] territoire » contre les attaques de la concurrence dans le secteur du câble et « compétitionner [sic] dans le marché de l'Internet en rapide croissance ».

Est restée de cette expérience une filiale, Vidéotron Télécom, qui offre des services téléphoniques à différentes institutions tels que des banques, des ministères et des centres d'appels. Une filiale qui permet aujourd'hui à Robert Dépatie d'affirmer que sa compagnie « dispose d'une expérience de près de 10 ans en téléphonie et d'une expertise reconnue ».

### Dix heures d'autonomie

Le nouveau service résidentiel répondra à toutes les exigences fixées par le CRTC, a vanté Vidéotron. Il sera simple, fiable et sécuritaire. Ne nécessitant aucun branchement particulier, il n'obligera même pas le changement du numéro de téléphone. Il s'adaptera aux appareils et branchements téléphoniques existants.

Il ne nécessitera que l'installation d'un petit modem qui servira pour tous les appareils électroniques de la maison et qui sera alimenté par une simple prise de courant. Il sera livré avec une pile au lithium rechargeable en cas de panne d'électricité dont l'autonomie sera de huit à dix heures. Si la panne dure plus longtemps, le téléphone cessera de fonctionner. « 99 % des pannes durent moins de quatre heures, assure le vice-président chargé du projet chez Vidéotron, André Gascon. Une panne, comme celle de la crise du verglas, est quelque chose d'exceptionnel. »

Le Devoir

## VIGILANCE

SUITE DE LA PAGE 1

déroulaient actuellement au Darfour, dans l'ouest du Soudan, et a exhorté le Conseil de sécurité à agir une fois qu'aura été présenté le prochain rapport sur le conflit, établissant s'il s'agit ou non d'un génocide. « L'ONU ne doit jamais oublier qu'elle a été créée en réponse au mal du nazisme ou que les horreurs de l'Holocauste ont contribué à définir sa mission », a-t-il déclaré.

Cette session sans précédent, au cours de laquelle se sont exprimés les ministres des Affaires étrangères d'Israël, d'Allemagne, de France, d'Argentine, d'Arménie, du Canada et du Luxembourg (qui assure la présidence tournante de l'Union européenne), a été organisée sur proposition des États-Unis.

Annan a obtenu l'approbation de 150 des 191 États membres de l'organisation. Plusieurs pays islamiques comptent parmi eux, mais seuls les représentants jordaniens et afghans ont été inscrits sur la liste des intervenants.

Le 27 janvier, date anniversaire de la libération d'Auschwitz, marque cette année le Mémorial de l'Holocauste. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement sont attendus pour l'occasion sur le site du plus grand des camps d'extermination en Pologne.

Entre 1 et 1,5 million de déportés, juifs pour la plupart, ont trouvé la mort dans le seul camp d'Auschwitz, victimes des chambres à gaz, des privations ou de l'absence de soins. Au total, six millions de Juifs ont été tués dans les camps de la mort nazis.

### «L'abomination morale absolue»

« Comment des gens intelligents, éduqués, ou des citoyens respectueux de la loi, des gens ordinaires, pouvaient-ils tirer à la mitrailleuse sur des centaines d'enfants chaque jour et lire Schiller ou écouter Bach le soir? », s'est interrogé Elie Wiesel, qui a déploré « l'indifférence », trop souvent manifestée par les autres pays, sans laquelle la tragédie vécue par les Juifs et les autres victimes des camps « aurait peut-être pu être évitée, et son importance certainement diminuée. »

« Nous ne devons pas oublier cette indifférence honteuse, comme nous devons nous souvenir de quelques héros qui, comme Raoul Wallenberg, ont risqué leur vie pour sauver des Juifs », a-t-il dit. « L'indifférence aide toujours l'agresseur, jamais la victime et qu'est-ce que la mémoire sinon une noble et nécessaire réponse à et contre l'indifférence? », a

insisté M. Wiesel, qui a conclu en s'interrogeant: « Mais le monde tirera-t-il jamais les leçons? »

Chaudement applaudi, Joschka Fischer, chef de la diplomatie allemande, a dénoncé avec force la barbarie du III<sup>e</sup> Reich, qui représente pour son pays « l'abomination morale absolue, une négation sans précédent et sans équivalent de tout ce qui est civilisé ». L'État d'Israël, a poursuivi Fischer, pourra toujours compter sur le soutien de Berlin et « la sécurité de ses citoyens restera à jamais un élément non négociable de la politique étrangère allemande ».

Rappelant le discours prononcé en juillet 1995 par Jacques Chirac, son homologue français Michel Barnier a quant à lui rappelé que la « folie criminelle de l'occupant avait été secondée par des Français, par l'État français ». « Face à cette trahison, répondant à l'appel de Charles de Gaulle, la Résistance s'est levée alors que, devant le destin qui attendait les déportés, des citoyens exemplaires — les « justes » — cachaient et sauvaient des milliers de Juifs », a ajouté le ministre des Affaires étrangères.

Depuis l'Holocauste, le monde n'a plus le droit de fermer les yeux sur les génocides, a par ailleurs estimé Paul Wolfowitz, chef de la délégation américaine. Pourtant, « nous savons qu'au cours des six décennies qui ont suivi la libération des camps de concentration, il y a eu de trop nombreuses occasions pour la communauté internationale d'ignorer une réalité embarrassante et de ne pas agir ou de le faire trop tard », a déplorer le numéro deux du Pentagone.

Silvan Shalom, ministre israélien des Affaires étrangères, a enfin rappelé que « l'extermination brutale de tout un peuple n'avait pas débuté avec des armes, mais avec des mots décrivant systématiquement les Juifs — entre autres — comme des êtres illégitimes, quelque chose d'infra-humain ». Personne ne peut savoir aujourd'hui si les Nations unies, nées sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, auraient été en mesure de faire obstacle à la « solution finale », mais chacun de ses membres doit aujourd'hui tout faire pour rendre impossible toute réédition, a ajouté Shalom.

« En ces temps, ceux qui se trouvaient là n'étaient pas seulement torturés, assassinés par l'ennemi, mais également par ce que nous considérons comme le silence et l'indifférence du monde. À présent, 60 ans plus tard, le monde s'efforce au moins d'écouter », a conclu Elie Wiesel.

Reuters et Agence France-Presse

## CÉCITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

dresser un portrait plus juste de ceux qui vivent dans le noir. Leur conclusion: la perte de vision a bel et bien « un coût social et humain auquel le pays n'est guère préparé », conclut le Dr Gresset, qui a lui aussi pris part à la réflexion.

Si l'École d'optométrie a prévu le coup et devrait réussir à former suffisamment de spécialistes pour faire face à ce boom anticipé, son directeur émet en effet de sérieuses réserves quant au nombre d'ophtalmologistes et de spécialistes de l'encadrement et de la réadaptation qui risquent d'être rapidement submergés par la demande.

Et pour cause. Les personnes qui ont perdu la vue entrent en centre d'hébergement et de soins de longue durée trois ans plus tôt et leur taux de mortalité est deux fois plus important. Au quotidien, les choses ne sont pas plus faciles, particulièrement pour les personnes âgées. Résultat: les chutes sont deux fois plus fréquentes et les risques de souffrir d'une fracture de la hanche sont quatre fois plus importants.

Pour le moment, les coûts de la réadaptation sont assurés par la Régie de l'assurance-maladie du Québec qui est la seule province avec l'Ontario à offrir une telle couverture. Sachant que la cécité entraîne pour chaque personne touchée des pertes de 22 000 \$ par année, la perspective de tous ces nouveaux cas pourrait rapidement peser lourd dans la balance des budgets réservés à la santé.

À ce compte, il n'est pas étonnant que l'incidence de la dépression soit trois fois plus élevée chez ceux qui souffrent de cécité. « Il y a beaucoup de dépression, et on peut le comprendre, parce que c'est tout un monde qui se ferme », explique le Dr Gresset. La cécité se paie par une perte d'autonomie, certes, mais aussi par des problèmes de communication avec les proches et l'entourage. »

Au Canada, les maladies les plus fréquentes qui conduisent à la cécité sont la dégénérescence maculaire, le glaucome et les rétinopathies diabétiques. On ajoute aussi à cette liste les cataractes, bien qu'elles soient facilement traitables. La principale source du problème est le diabète, qui, dans les trois quarts du temps, survient trop tard. « Plus le traitement est commencé précocement, plus on a de chances de ne pas voir s'établir de déficience visuelle », indique le Dr Gresset.

« La plupart des gens qui souffrent de glaucome ne le savent pas parce que c'est asymptomatique. On peut détecter la présence de glaucome plusieurs années avant qu'il n'y ait des signes tangibles au niveau de la vision. Si on agit dès ce moment-là, il est certain qu'on va retarder et même possiblement arrêter l'évolution vers une perte de vision », poursuit le professeur. Idem pour la cataracte qui se traite avec succès dans 90 % des cas, et ce, par une simple chirurgie.

L'espoir est toutefois bien moins grand pour ceux qui souffriront de dégénérescence maculaire, une maladie qui laisse les spécialistes sans moyens. « C'est dans les cas de dégénérescence maculaire que nous sommes pour le moment le plus incertains. On n'a que quelques traitements qui freinent la maladie sur une faible proportion de personnes atteintes », déplore le Dr Gresset.

Dans un monde idéal, il faudrait consulter un optométriste une fois par année dès 60 ans pour se prémunir contre les deux « tueurs silencieux » de la vision, le glaucome et le diabète. « À partir de 40 ans, c'est tous les deux ans et, avant, c'est au besoin, mais on ne devrait pas dépasser cinq ans entre chaque examen », recommande le Dr Gresset, qui rappelle que la cécité est encore trop souvent le résultat d'une somme de négligences.

En dépit de son adhésion à « Vision 2020 », le Canada ignore toujours le nombre de Canadiens qui sont aveugles. L'Institut national canadien pour les aveugles compte environ 100 000 inscrits, mais l'inscription n'est pas obligatoire et beaucoup de patients âgés ne font pas la démarche. « On utilise les chiffres américains et on les applique à la population canadienne ce qui nous donne entre 3,5 et 4,5 % après 65 ans », explique le Dr Gresset.

La cécité est diagnostiquée lorsqu'une personne obtient moins de 6/60 au test d'acuité visuelle avec le meilleur des deux yeux. Pas moins de 68 000 Canadiens en souffriraient. La vision est jugée déficiente lorsque le sujet obtient moins de 6/21. On estime que 319 000 personnes seraient dans cette position.

Dans le monde, l'OMS évalue à 180 millions le nombre de personnes dans le monde qui souffrent d'un handicap visuel. Parmi elles, de 40 à 45 millions de personnes sont aveugles et ne peuvent se déplacer sans aide. Pas moins de 90 % d'entre elles vivent dans des pays en développement dont 60 % en Afrique subsaharienne, en Chine et en Inde.

Le Devoir